

Verbatim du débat public ITER en Provence

Réunion généraliste

Vinon-sur-Verdon, le 6 avril 2006

VERBATIM DU DÉBAT PUBLIC ITER EN PROVENCE	
RÉUNION GÉNÉRALISTE	1
Exposé sur le débat public	2
Patrick LEGRAND, président de la CPDP	2
Présentation générale du projet ITER	4
Gabriel MARBACH, adjoint au chef du département fusion contrôlée au CEA	4
Echanges avec le public	9

Exposé sur le débat public

Patrick LEGRAND, président de la CPDP

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Il est un peu plus de 18 heures. Je vous prie d'excuser ces quelques minutes de retard. Je vous prie aussi d'excuser le petit *imbroglio* qui a tourné autour de la façon dont la réunion était organisée cet après-midi, entre 14 heures et 17 heures. Nous étions là pour écouter informellement un certain nombre d'entre vous. Cela n'a pas toujours été bien compris, probablement parce que nos informations étaient erronées. Ce soir, nous sommes là de 18 heures à 20 heures, voire plus si nécessaire, pour ce rendez-vous local du débat public sur ITER. Bienvenue donc à Vinon.

Bien sûr, si c'est un rendez-vous local, le débat public ITER est aussi dans sa deuxième et dernière phase. Nous sommes presque dans la dernière ligne droite, puisque nous sommes dans la phase de ce que nous avons appelé les réunions thématiques, c'est-à-dire des réunions ciblées sur des enjeux bien reconnus.

Au fond, ce que nous avons vécu ensemble jusqu'à présent nous a permis de constater encore une fois ensemble que la machine ITER, aussi formidable qu'elle sera, est inséparable des finalités énergétiques du projet qu'elle poursuit et inséparable des institutions internationales qu'elle servira. Sur ces institutions internationales, vous avez déjà probablement vu Monsieur Ikeda, le directeur général. Donc ITER n'est pas seulement une machine et ITER n'est pas seulement une machine ou un ensemble d'institutions internationales et de projets. C'est aussi un projet qui est ITER en Provence, c'est-à-dire qui a un effet sur l'ensemble de l'aménagement du territoire mais aussi sur l'ensemble de la vie sociale et de la vie culturelle de la région. Je crois que c'est une question qu'il faut bien garder en tête pour en mesurer à la fois la durée, le long terme, les horizons un peu lointains, etc. mais aussi la complexité, voire même parfois le flou.

Au fil des premières réunions, dont certaines ont eu lieu pas très loin d'ici, il est revenu et il nous est revenu aux oreilles plusieurs choses qui, me semble-t-il, ont déjà été entendues par les personnes publiques responsables du projet. D'une part, un besoin général d'informations, qui soient accessibles, qui soient communément partagées – et ce soir c'est aussi une réunion de partage d'informations – et qui soient contradictoirement validées. Evidemment, c'est un projet, c'est un idéal et il n'est pas toujours sûr que nous y arrivions, mais au moins nous avons un but.

Le deuxième point est que nous avons senti une aspiration nouvelle aux doutes méthodologiques et publics. Je ne dis pas que tous les doutes vont s'exprimer ou se sont exprimés. Cet après-midi j'ai d'ailleurs entendu quelques doutes mais qui sont des doutes personnels et qui ne sont pas dits publiquement. Cependant, il y a cette volonté de regarder vraiment en face, par exemple les finalités de la recherche à vocation énergétique, la question de la réussite d'une expérience, qui peut évidemment connaître des échecs, etc. Le deuxième aspect de la question est une aspiration à un certain réalisme. Il est nécessaire pour réaliser et obtenir des succès de regarder très concrètement les choses en face, avec leurs côtés positifs et leurs côtés négatifs.

Le troisième grand constat que nous avons pu faire est un désir impératif de cohérence. D'abord une cohérence globale, pour articuler ce qui se passe à Vinon, Saint-Paul ou Cadarache, mais aussi peut-être à Aix, Avignon, etc. pour éviter les paradoxes et les contradictions. Et puis, il y a un problème de cohérence globale mais aussi durable, parce qu'un projet à trente, quarante ou cinquante ans demande que la volonté de cohérence dure et qu'il n'y ait pas trop de changements de direction selon les contradictions, qui peuvent conduire à des difficultés.

Le quatrième point qui nous est apparu et que nous avons déjà entendu sous diverses formes est une espèce d'exigence partagée d'intégration du projet dans la société et dans votre société. C'est relativement fondamental. Ce n'est pas seulement une machine mais c'est aussi un projet de société et

l'intégration de cette machine, des hommes qui vont la servir et des intentions qu'elle sert doit être nécessairement partagée au-delà même de l'enceinte scientifique, *via* une espèce d'intégration culturelle. Vous constatez qu'il s'agit là d'un enjeu majeur.

Le dernier enjeu majeur dont je vais parler ce soir pour introduire cette soirée est très certainement celui de la concertation. Au fond, le débat public est une première phase de cette concertation, qui devrait conduire à mieux partager à la fois les informations mais aussi à mieux comprendre, mieux adhérer ou mieux critiquer sur des fondements cette fois-ci l'ensemble des décisions qui peuvent être prises.

Ce soir, à Vinon, nous sommes dans le deuxième rendez-vous local. Vous savez que le débat public a été conçu avec des réunions dans des grandes villes, devrais-je dire, mais nous avons aussi tenu à ce que vous nous rencontriez et que nous vous rencontrions pour écouter et entendre la parole des gens qui vivent et qui vivront avec ITER à proximité. C'est, me semble-t-il, fondamental d'avoir ce niveau d'écoute. C'est pour cela que nous avons prévu ces deux étapes d'écoute libre et informelle dans l'après-midi puis de discussion beaucoup plus solennelle, que nous allons avoir ce soir, même si l'aspect solennel n'est pas vraiment obligatoire.

Je vais ouvrir le débat en attendant Madame Amenc-Antoni, retenue par des petits problèmes d'avion, et Monsieur Imbert. On m'indique que Madame Amenc-Antoni est sur la route et sera là dans un quart d'heure. Vous savez que Madame Amenc-Antoni est directrice du centre CEA de Cadarache et directrice générale d'ITER France. Si vous avez besoin d'explications sur ce plan de l'infrastructure, ces messieurs et dames vous les donneront avec plaisir. Monsieur Imbert est quant à lui le chargé de mission auprès du Préfet de région, en charge des progrès – excusez-moi – des projets d'accompagnement à ITER. Nous allons entendre pour partager ce premier socle d'informations Monsieur Gabriel Marbach, qui est directeur adjoint ou adjoint au chef de département de la fusion contrôlée. Il va nous dépeindre un premier tour d'horizon des différents aspects tels que je vous les ai esquissés tout à l'heure.

Je vous présente très rapidement les membres de la Commission particulière qui sont présents et qui assureront à la fois l'écoute et le compte-rendu : Carole Guihaumé, ici, qui va animer la séance, non pas que je me repose mais je vous écouterai pour éventuellement mieux intervenir et Patricia Jean, qui est là-bas derrière. Vous êtes en quelque sorte cernés.

Bien, chacun sait maintenant que le débat public est un processus cumulatif qui aboutit, sous la responsabilité d'une Commission particulière portée par la Commission nationale du débat public, à apporter à la connaissance des responsables du projet l'ensemble des positions, des questions, des contributions et des avis émis par le public. L'objectif est le public et le citoyen. Cet ensemble de questions et d'avis n'est, bien sûr, pas lancé dans la nature comme ça. Les maîtres d'ouvrage et les personnes responsables du projet public ont alors trois mois pour dire ce qu'ils vont en faire et le dire publiquement. Nous allons rendre nous aussi à notre président de la Commission et vos avis seront rendus publics. Bien sûr, il faut toujours considérer que nous avons éventuellement travaillé dans un effort de synthèse. Les décisions qui seront prises en continuité du débat public, à partir de vos avis, par les maîtres d'ouvrage seront évidemment elles aussi publiques. Il y a là une espèce de contrat social qui peut durer et durera largement longtemps après le débat public.

Tous vous savez qu'à aucun moment notre commission particulière n'a d'avis technique à émettre sur la machine, l'institution et tout ce qui va avec. D'ailleurs, dans la commission particulière, il n'y a pas de spécialiste de la fusion nucléaire. Ce débat public intervient largement en amont de ce que nous appelons et qui est plus souvent connu sous le nom de l'enquête publique, qui intervient juste avant les autorisations conduisant à la réalisation concrète des projets.

Je vous rappelle les quelques principes du débat, car j'ai appris lors de la première réunion à Aix que tout le monde ne les partageait pas. Je les rappelle donc :

- transparence et clarté, c'est-à-dire essayer de ne pas biaiser l'information et d'aller le plus loin possible dans ce que nous pouvons dire et ce que nous sommes capables d'exprimer ;
- équivalence, chacun qu'il soit spécialiste ou non – car nous sommes tous spécialistes de quelque chose et incompetents dans d'autres domaines – est à même de dire ce qu'il pense, de donner un avis, d'avoir des questions et évidemment d'avoir des interrogations ;
- argumentation, car argumenter est toujours une façon de mieux partager ou en tout cas de mieux faire comprendre son point de vue.

Ajoutons-y pour faire bonne mesure, courtoisie et concision, même si ceci est déjà trop long, attention et considération, car même les avis divergents valent la peine d'être écoutés sans leur tordre le nez ou sans de petits rires sardoniques qui sont des preuves de manque de considération.

Voilà. Une dernière remarque avant de passer la parole. La parole sera donnée à la salle après l'intervention de Monsieur Marbach. Je pense que nous laisserons à Madame Amenc-Antoni et Monsieur Imbert le soin d'intervenir pendant le débat quand il y aura des questions. Mais, je rappelle toujours qu'il existe une espèce de principe ou de nécessité qui consiste à laisser le nécessaire privilège au citoyen débattant. Cependant, je ne me fais pas trop d'inquiétudes. Il y a assez peu d'experts au sens traditionnel et parfois hyper dominant du terme. Donc, dès que Monsieur Marbach aura terminé, les micros circuleront dans la salle. C'est nécessaire. Vous avez vu que nous sommes parfois filmés et nous sommes toujours enregistrés. Même les bafouillements sont enregistrés et portés dans les *verbatim* et les transcriptions intégrales. C'est assez fondamental et cela nous permet en tout cas de reconstruire après l'ensemble des argumentaires et de se fonder sur quelque chose d'écrit pour éviter de nous laisser aller à donner notre avis, alors que nous devons être les relais des vôtres. Merci.

Je passe la parole à Monsieur Marbach et à simultanément à Carole.

Présentation générale du projet ITER

Gabriel MARBACH, adjoint au chef du département fusion contrôlée au CEA

Monsieur le Président, merci. Mesdames et Messieurs, bonsoir et merci d'être venus si nombreux pour ce débat. Comme vous l'a dit Monsieur Legrand, je vais donc essayer en quelques minutes d'introduire ce débat, d'abord en essayant de vous rappeler ce qu'est l'énergie de fusion. Ensuite, je ferai une brève description de cette machine ITER, avant d'introduire également les aspects financiers et économiques de cette machine avec, enfin, quelques mots sur les impacts et les conséquences pour la région de ce projet.

ITER est une grande installation de recherche et une installation expérimentale. C'est un projet qui est porté par sept partenaires : l'Europe, qui est elle-même partenaire, avec la France qui fait partie de l'Europe, la Chine, le Japon, les Etats-Unis, la Corée du Sud, l'Inde et la Fédération de Russie.

.I La finalité des recherches sur la fusion

L'objet de cette recherche est de travailler sur une nouvelle source d'énergie potentielle pour le monde : l'énergie de fusion. S'agissant de l'énergie de fusion, je voudrais dire que vous en profitez tous, puisque c'est celle qui est mise en œuvre dans le soleil et dans les étoiles. L'énergie qui est possible sur Terre, comme nous le verrons, est l'énergie issue du deutérium et du tritium.

En premier, je voudrais faire un petit rappel pour replacer cette recherche sur l'énergie au niveau du contexte énergétique mondial. Comme vous le savez, les besoins en énergie sont croissants et les réserves d'énergie fossile sont en baisse. L'ensemble des organismes mondiaux qui travaillent sur ces domaines sont unanimes sur un point : même dans le cas d'une meilleure maîtrise possible de l'énergie, la demande continuera à croître, ne serait-ce qu'en raison des besoins des pays émergents. La recherche sur l'énergie de fusion s'inscrit donc dans ce contexte, pour offrir, à l'échelle de quelques dizaines d'années comme nous le verrons, une nouvelle source potentielle dans le cadre d'un *mix* d'énergies, puisqu'il faudra de toute façon faire appel à de nombreuses sources d'énergies pour répondre à la demande.

.II La réaction de fusion mise en œuvre dans ITER

Comme je vous le disais, la réaction de fusion, qui est la plus facile à réaliser sur Terre, est la réaction entre du deutérium et du tritium, deux atomes légers. La réaction de fusion va donner lieu à un nouvel atome : l'atome d'hélium. C'est un gaz inerte. La réaction va produire de l'énergie et un neutron fortement énergétique, de 14 MeV (Méga électron Volts).

Les conditions nécessaires à cette réaction sont principalement de porter ces atomes à très haute température, de l'ordre de 100 millions de degrés. Par exemple, la température des atomes au sein du Soleil est de l'ordre de 10 millions de degrés. Comme vous l'imaginez bien, il n'y a aucun matériau qui tient à cette température. Aussi, pour réaliser cette réaction, nous mettons ces atomes dans une boîte virtuelle, une boîte magnétique en fait, et c'est ce qui fait le tokamak. Donc, nous réalisons cette réaction au sein d'une boîte magnétique de tokamak et c'est le type de recherches que nous menons à Cadarache sur Tore Supra.

A Cadarache, nous ne travaillons pas sur le deutérium et le tritium. Nous ne travaillons que sur le deutérium et nous étudions principalement la maîtrise de ces atomes à très haute température. Ils sont sous la forme de ce que nous appelons un plasma, comme dans les éclairs ou dans les arcs électriques. Nous travaillons sur les moyens de maîtriser et de contrôler sur de longues durées ces plasmas. De plus, on parle de longue durée et c'est pour cette raison qu'à Tore Supra nous travaillons avec des aimants supraconducteurs.

Cette recherche est également menée dans d'autres installations dans le monde. Par exemple, à JT 60, au Japon. JT 60 a notamment le record de température de plasma. Il y a aussi le JET, qui est une installation européenne à Culham près d'Oxford, en Angleterre. Au niveau du JET, la réaction de fusion a été mise en œuvre. Autrement dit, on a réussi à produire au sein du JET pendant quelques secondes des énergies de l'ordre de 16 mégawatts. Mais, pour réaliser cette réaction et cette production d'énergie, il a fallu injecter au sein du plasma 24 mégawatts.

L'ensemble des recherches ont montré que si nous voulions inverser cette tendance, c'est-à-dire qu'il y ait plus d'énergie produite que d'énergie nécessaire pour chauffer le plasma, il fallait des machines plus grandes. C'est pour cela que l'ensemble des acteurs et la communauté de la fusion se sont réunis pour faire le projet de cette machine ITER. L'objectif donc est de réaliser un plasma qui produit une puissance supérieure, dix fois supérieure, à celle qui va être nécessaire pour chauffer ce plasma. 50 mégawatts vont être nécessaires pour chauffer ITER. La réaction de fusion, dans une décharge standard, devrait libérer ensuite 500 mégawatts de puissance de fusion, et ce pendant une durée significative de 400 secondes. Cela devrait permettre de dimensionner les futures installations et le collège justement, soit dimensionner les moyens pour un réacteur futur au niveau de la maîtrise du plasma.

.III Les enjeux technologiques

Au-delà de cette étude physique du plasma, ITER va également répondre à un certain nombre de jalons technologiques, parce qu'il permettra d'intégrer certaines des technologies essentielles aux réacteurs du futur, comme :

- les aimants supraconducteurs dont je vous ai déjà parlé ;
- des composants résistants à de forts flux thermiques ;
- tous les éléments de tous les robots qui seront nécessaires pour intervenir et inspecter la machine parce que, du fait du neutron produit par la réaction, l'intérieur de la machine va devenir radioactif et nous ne pourrons plus intervenir à la main, rendant les robots nécessaires ;
- les moyens de chauffage du plasma évidemment.

Nous allons revenir sur ce point.

.IV Le déroulement d'une expérience

Je vais essayer de vous présenter en quelques instants le déroulement d'une expérience de fusion au sein d'ITER. La première étape va être de créer cette boîte magnétique ou cette boîte virtuelle, en mettant donc en œuvre les aimants supraconducteurs, ce que nous faisons à Tore Supra par exemple.

Ensuite, on va injecter du combustible, donc dans ITER un mélange de deutérium et de tritium. On va créer une grande variation de champ, grâce à l'aimant central. On va créer un arc, un peu comme dans un tube à néon.

Ensuite, il va falloir chauffer ce plasma à plus haute température. Pour cela, on va utiliser deux systèmes principaux : l'injection de particules fortement énergétiques qui, par collision, vont chauffer le plasma et également un chauffage par radiofréquence. C'est-à-dire que nous mettons en œuvre au niveau du plasma le même type de chauffage que celui que vous utilisez dans le micro-ondes de vos cuisines, seulement au lieu d'injecter un kilowatt de puissance, ce sont plusieurs mégawatts de puissance que l'on va injecter au niveau du plasma. Quand le plasma a atteint la bonne température et qu'on a également bien mis au format l'intérieur de la chambre qui, comme vous le voyez, a une forme torique comme une chambre à air, la réaction peut commencer à se produire et à libérer l'énergie. C'est cette énergie, qui est portée par les neutrons, qui va être essentiellement recueillie au niveau de la couverture sur les parois de la chambre. Les particules vont être recueillies dans la partie basse, qu'on appelle le divergent.

.V Le plan du site

Voilà une photo de la maquette qui représente une idée de ce que pourrait être le site d'ITER. Je dois vous dire tout de suite que vous avez ici une idée de l'ensemble des bâtiments mais ce ne seront vraisemblablement pas les couleurs, ni les formes qui seront choisies, parce qu'il est prévu qu'un concours d'architecture soit mis en œuvre, de manière à intégrer au mieux l'ensemble des ces bâtiments, qu'il s'agisse des bâtiments autour ou des bâtiments principaux. Au centre, vous avez le hall tokamak, où sera la machine. Autour, vous avez tous les auxiliaires qui vont être nécessaires pour l'alimentation en énergie et pour refroidir les aimants puisqu'ils seront à un niveau supraconducteur, donc à très basse température. Et puis, vous avez la salle de contrôle commandes, les bureaux, etc.

.VI L'acheminement des composants de la machine

Je ne vous ai pas dit que l'ensemble des composants de cette machine, ou du moins la majorité des composants, vont être fournis en nature par tous les partenaires. Autrement dit, il y a des éléments qui vont venir à Cadarache et qui viendront du Japon, de la Chine, de la Corée, etc. Comme ce sont des éléments encombrants, il a été nécessaire de trouver un cheminement entre le port de Fos et Cadarache. Pour ce faire, on utilise principalement une route existante, qui sert déjà pour les convois exceptionnels. Compte tenu des convois qui vont être nécessaires et qui feront neuf mètres de large et neuf mètres de haut et plusieurs centaines de tonnes, certaines modifications d'itinéraires seront nécessaires, notamment au niveau de certains contournements. Vous avez sur cette image les principaux points où la route devra être modifiée. Mais, là aussi, nous pourrions revenir si vous avez des questions.

.VIII L'organisation du projet ITER

Quelques mots maintenant sur l'organisation du projet. C'est une organisation qui va se situer à trois niveaux.

- **Au niveau international**

D'abord, pour l'installation elle-même, il y a une organisation internationale. Cette organisation internationale va être créée par un traité international. Ce traité vient d'être paraphé. Ensuite, il y aura une signature officielle et, enfin, il sera ratifié par les partenaires pour qui cela est nécessaire. On imagine que ce traité sera ratifié dans environ un an ou dix-huit mois. Cette organisation internationale sera responsable de l'ensemble des objectifs scientifiques et de l'exploitation de la machine. En tant que telle, ce sera aussi l'exploitant nucléaire de la machine et ce sera elle qui devra répondre devant les autorités de sûreté, mais je reviendrai plus tard sur ce point.

- **Au niveau européen**

Comme les partenaires fournissent en nature certains composants, tous les partenaires vont créer ce que nous appelons une agence domestique, autrement dit, une entreprise qui va être responsable, pour chacun des partenaires, de la fourniture de ces composants. En Europe, cette entreprise sera à Barcelone et c'est là que seront passés l'ensemble des marchés qui vont conduire aux fournitures européennes.

- **Au niveau français**

Au niveau français, une organisation a également été mise en place. Au niveau du gouvernement, il s'agit d'une mission étatique, sous la direction de Monsieur d'Aubert, qui s'assure de la coordination d'ensemble. Il y a l'agence ITER France, en tant que telle, qui a été créée à Cadarache et dont Madame Amenc-Antoni -qui devrait arriver dans quelques instants- dirige la mission pré-figurative. Celle-ci ne va pas devenir officielle avant quelques semaines. ITER France s'occupera principalement de la préparation du site et de tous les aspects financiers pour faire remonter les finances françaises vers l'Europe. Comme l'a dit Monsieur Legrand, il y a également une mission d'accompagnement qui a été mise en place auprès du Préfet pour regarder tous les impacts régionaux et s'assurer de la bonne cohérence.

.VIII Le coût et le financement du projet ITER

L'ensemble du programme ITER, c'est-à-dire pour sa construction et son exploitation, représente un budget de l'ordre de 10 milliards d'euros qui se partage en gros, moitié pour la construction, moitié pour l'exploitation.

Au niveau de la construction, l'Europe va veiller à 50 % du coût de la machine et chacun des autres partenaires à 10 %. Comme vous le voyez, comme il y a six autres partenaires, nous arrivons à 110 %. En fait, l'ensemble des partenaires se sont mis d'accord pour qu'au départ il y ait une marge de 10 %, qui sera à la disposition du directeur pour des aléas susceptibles de survenir au cours de la construction. Si ce n'était pas le cas, la part de chacun diminuerait évidemment.

Au niveau de l'exploitation, c'est une somme de l'ordre de 240 millions d'euros par an. Je voudrais également vous dire que la provision pour le démantèlement de la machine à la fin des essais est payée par l'ensemble des partenaires, et ce pendant toute la durée de vie de la machine.

.IX L'analyse des risques

Quelques mots en ce qui concerne la sûreté de cette machine.

Comme vous l'avez vu, du fait du tritium et de l'activation des matériaux, c'est une installation nucléaire comme il y en a déjà 18 ou 19 à Cadarache, dont le maître d'ouvrage sera donc cette organisation internationale. Par contre, dans le traité, il est prévu que cette organisation internationale soit soumise à la loi française pour tout ce qui concerne la sûreté, la sécurité et différents autres aspects comme par exemple la protection contre la malveillance, etc.

Une analyse des risques a déjà été menée, que ce soit :

- pour les risques nucléaires du fait du tritium par exemple et, d'ailleurs, il y a déjà eu des discussions avec les autorités de sûreté à ce sujet ;
- pour les risques chimiques, parce que les parois de la chambre sont recouvertes de béryllium, or l'oxyde de béryllium est un toxique chimique.

Il y a également eu des analyses pour vérifier et bien dimensionner la machine pour tous les aléas extérieurs qui peuvent arriver comme, par exemple, les inondations, les tremblements de terre, etc.

Vis-à-vis de l'ensemble des risques, il est mis en œuvre ce que nous appelons dans notre jargon le principe de « la défense en profondeur », c'est-à-dire que l'on prend en compte des systèmes de dispositions successives qui peuvent être soit des barrières, soit des procédures, de manière à ce que, comme des poupées russes, l'ensemble soit bien protégé et que le confinement, qui est le principal risque en tant que tel, soit bien assuré.

En ce qui concerne les déchets, là aussi des études ont déjà été menées. En premier lieu, je dois dire qu'il n'y a aucun déchet de haute activité qui sera produit par cette machine. L'essentiel des déchets, que ce soit pendant l'exploitation -voici Monsieur Imbert, je continue- mais aussi lors du démantèlement en fin de vie, sont des déchets de très faible activité ou de faible activité, pour lesquels en France nous avons déjà un centre de stockage. Il s'agit du centre de stockage de l'Aube, près de Troyes. Une petite part de déchets est constituée de déchets moyennement radioactifs. Ceux-là feront l'objet au départ sans doute d'un entreposage. Si vous en avez entendu parler, vous savez qu'en ce moment il y a des discussions au niveau du Parlement sur le devenir de ces déchets. Il est évident que si, à la fin de l'exploitation d'ITER, l'exutoire est construit, les déchets iront dans cet exutoire.

En ce qui concerne les rejets radioactifs, les rejets qui sont prévus sont de l'ordre de 0,01 millisievert, qui est l'unité de mesure. La limite réglementaire est de un millisievert. Comme vous le voyez, il y a une marge importante à ce niveau-là. Vous avez ici quelques idées de comparatifs par rapport aux autres risques, que ce soit l'effet des radiations issues du milieu médical par exemple. La radioactivité naturelle en France conduit à une moyenne de l'ordre de 2,4 millisieverts par an.

.X Les emplois directs et indirects

Quelques mots sur d'autres impacts : les impacts économiques. Au niveau de l'installation, vont travailler, selon les phases, entre 500 à 1 000 personnes, qui viendront d'Europe et des autres pays partenaires.

Pour la construction, il y aura de l'ordre de 3 000 emplois indirects induits en France – et tous ces chiffres ont été évalués par un organisme universitaire d'Aix-en-Provence – dont environ 1 400 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pendant l'exploitation – et c'est là évidemment, comme l'a montré d'ailleurs l'expérience du JET en Angleterre, que l'impact local est le plus important – ce seront plus de 3 000 emplois en France, mais surtout 1 400 en région, ce qui se comprend bien puisque c'est là que se feront sans doute la plupart des services qui vont être nécessaires pour la maintenance et l'ensemble des opérations qui vont se faire sur la machine pendant l'exploitation.

Donc, un certain nombre d'étrangers vont venir pour travailler sur cette machine. Ce qui a été retenu par l'ensemble des acteurs locaux est que cela se fasse vraiment dans une logique d'intégration. Il n'y aura donc pas une ville ou un village spécifique ITER. Il faut donc une offre de logement et une offre éducative avec, comme vous le savez, une école internationale qui va être construite à Manosque. Il faudra prévoir également les transports.

.XI Le calendrier

Pour finir, quelques mots sur le calendrier, après le débat public de cette année, vont commencer l'ensemble des autorisations administratives, avec notamment plusieurs enquêtes publiques auxquelles vous serez certainement confrontés. Nous prévoyons le premier béton aux alentours de 2008-2009. La fin de l'assemblage et de la construction de la machine est prévue aux alentours de 2015-2016. A ce moment-là, la période d'exploitation pourra démarrer.

Je crois que la dernière image est encore une idée d'insertion dans le paysage, toujours avec cette maquette avec une couleur orange, qui n'est peut-être pas le meilleur choix pour ce bâtiment.

Merci de votre attention.

Echanges avec le public

Carole GUIHAUME, membre de la CPDP

Merci beaucoup. Nous allons maintenant faire circuler le micro dans la salle, si nous avons une première question. Oui, Monsieur le Maire.

Dominique JOUBERT, maire de Vinon-sur-Verdon

J'ai quelques questions parmi d'autres à vous poser. On a parlé de l'architecture du projet, je voudrais savoir si, vu l'impact que nous allons avoir directement sur Vinon, Corbières et les autres villages, nous serons associés, nous les élus, au concours d'architectes.

Ensuite, vous en avez parlé, mais je crois qu'il faudrait peut-être en reparler : c'est le danger ou plutôt le risque radiologique qu'il va y avoir avec ITER. Est-ce qu'il s'ajoute à celui de Cadarache ou est-ce

totallement différent ? Seront-ils totalement dissociés, s'il n'y a pas d'interaction entre les deux installations nucléaires ?

La dernière est une question qui touche plus particulièrement Vinon. Quelles conséquences va-t-il y avoir avec la construction de la machine ITER par rapport à la circulation aérienne de l'aérodrome de Vinon ? Voilà. Je vous remercie.

Carole GUIHAUME

Merci. Sur les concours d'architecture ?

Gabriel MARBACH

Je propose que ce soit Pascal Garin, qui est directeur adjoint de l'agence ITER France qui fasse la réponse.

Pascal GARIN, directeur adjoint ITER France

Merci. La photographie aérienne qui vous a été montrée est une image qui est construite sur la base du dessin technique d'ITER. Elle ne représente pas la réalité telle qu'elle sera. C'est certainement un effet illustratif. Il est prévu deux tranches en fait au niveau de la construction des bâtiments.

- Une première tranche qui va concerner les bâtiments non nucléaires, comme les bureaux. Il y aura un centre de relations publiques. Il y aura une infirmerie. Il y aura un restaurant d'entreprise pour que les gens qui travaillent sur ITER puissent se restaurer. Donc, avec l'aide de la Commission européenne, nous sommes en train de préparer cette première phase de concours d'architectes. Une façon classique de faire consiste à constituer un jury et, effectivement, il me semble assez naturel d'associer dans ce jury des représentants des gens qui vont être directement concernés par l'impact visuel du projet, et Vinon en particulier puisque le site sera très visible de Vinon. C'est une proposition que nous sommes en train d'élaborer avec la Commission.
- Une deuxième phase qui va concerner les bâtiments purement nucléaires, pour lesquels probablement, le choix du type sera beaucoup plus régi par les contraintes techniques de ces bâtiments. Donc, j'imagine plutôt qu'il s'agira de la façon dont ces bâtiments vont s'insérer dans le paysage, en habillage et en forme. En ce qui concerne les bâtiments conventionnels, évidemment ce seront uniquement des critères fonctionnels basés sur le nombre de gens qui vont y travailler plutôt que des formes qui seront imposées. Sur les bâtiments techniques, je dirais que les contraintes techniques sont beaucoup plus importantes. L'architecte qui aura en charge l'ensemble de ces bâtiments aura probablement moins de latitude de choix que ce qu'il aura pour la partie conventionnelle.

Voilà pour la première partie de la question.

Carole GUIHAUME

La seconde question concernait les risques radiologiques.

Gabriel MARBACH

Evidemment, comme c'est une installation nucléaire qui va se rajouter à proximité de Cadarache, en tant que tel, le risque va se rajouter. Par contre, ce que nous avons déjà vu lorsque nous avons

présenté les premiers dossiers à l'autorité de sûreté, c'était que l'impact attendu d'ITER s'inscrivait globalement dans l'ensemble du cadre qui avait été défini pour Cadarache. Nous n'avons pas fait le point pour les nouvelles limites qui ont été fixées pour Cadarache mais, au niveau des autorisations, on devrait être à peu près dans le même cas. Voilà ce que je peux dire très rapidement. Tu veux ajouter quelque chose ?

Enfin, le dernier point portait sur l'aérodrome.

Carole GUIHAUME

C'est à Monsieur Imbert.

Yannick IMBERT

D'abord, j'exprime au Président et aux membres de la Commission particulière du débat public mes excuses pour ce retard mais j'étais retenu à une réunion à Gap.

Sur l'aérodrome, je ne peux pas vous répondre précisément ce soir. La question se pose très clairement puisque, comme vous le savez, le Secrétariat général de la Défense nationale a des normes applicables en la matière. J'ai demandé à Monsieur Winckler, directeur de cabinet du Préfet du Var, d'organiser avec votre présence, Monsieur le Maire, une réunion dans les meilleurs délais, les meilleurs délais étant le temps que je récupère un certain nombre d'informations auprès du secrétariat général de l'aviation. Cependant, très clairement, ce n'est pas la peine de tourner autour du pot. Je vous comprends bien. Il faut effectivement regarder cette question de près pour savoir si l'aérodrome sera touché marginalement et si cela ne remettra pas en cause son fonctionnement ou pas. Donc, nous allons regarder cela et, évidemment, en étroite collaboration avec vous.

Carole GUIHAUME

Est-ce que cela répond à vos questions ?

Dominique JOUBERT

Oui.

Carole GUIHAUME

Avons-nous d'autres questions dans la salle, s'il vous plaît ? Oui, Monsieur au premier rang.

Guy LOMBARD

Guy Lombard, vous me connaissez ici. Je reviens sur l'aérodrome. Je vous remercie Monsieur le Préfet de votre réponse vis-à-vis de l'aérodrome. Bien entendu, le maire de la commune sera invité lors de ces discussions. Ce que je souhaiterais, c'est que le Syndicat mixte des Pays du Verdon qui, à ce jour, gère la plate-forme, participe à vos débats. C'est une première chose.

Ensuite, j'aimerais vous entendre dire – car je l'ai entendu dire mais j'aimerais que vous le disiez une fois encore dans cette salle parce que les gens ne l'ont pas forcément entendu – comment sera gérée l'école intercommunale. Je ne vous parle pas de la route aujourd'hui mais de l'école intercommunale, qui est payée par la Région, si j'ai bien compris, et qui sera édifiée à Manosque et dans laquelle sept

langues y seront apprises. Vous savez notre souci : c'est que nos enfants puissent aussi y accéder. Voilà. Merci d'avance.

Carole GUIHAUME

Sur cette question, Monsieur Imbert ?

Yannick IMBERT

Bien évidemment le gestionnaire de l'aérodrome sera convié à ces réunions. C'est une évidence, puisque suite au transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités, c'est ainsi que cela va se passer et s'est passé.

Sur la question de l'école intercommunale, qui est devenue internationale, je rappelle qu'on parle d'une école internationale, ce qui masque le fait que cela regroupe une école maternelle, une école primaire, un collège et un lycée, et même une crèche d'ailleurs. Donc, c'est un ensemble éducatif qui, pour la première fois, va être construit sous la seule maîtrise d'ouvrage du Conseil régional, ce qui est nouveau puisque d'habitude – comme vous le savez – c'est aux communes de construire les équipements primaires et maternelles, aux Départements de construire les collèges et aux Régions de construire les lycées. Donc, l'ensemble de l'opération va être conduit par le Conseil régional, pour un montant estimé de 56 millions d'euros, qui sont inclus dans l'enveloppe de 152 millions d'euros du Conseil régional affectée pour le projet ITER. C'est un projet pour 1 400 élèves, ce qui montre bien qu'il n'est pas là pour satisfaire uniquement les besoins des enfants des personnels qui travailleront sur ITER. Je confirme qu'il s'agit bien d'un établissement public d'enseignement, et donc ouvert aux enfants de la région. D'ailleurs, la preuve est que nous avons imaginé dans cet établissement un internat qui, dans un premier temps, aura une centaine de places, dont on peut penser logiquement qu'il sera moins destiné aux enfants des personnels ITER qui seront sur place qu'aux enfants de toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui voudront éventuellement bénéficier de cet établissement.

Cet établissement ouvrira en plusieurs phases. La première phase est pour la rentrée 2009/2010. On ouvrira une première tranche d'à peu près 700 places. Puis, une deuxième tranche l'année suivante, sachant que nous vivons d'ores et déjà dans une période intermédiaire, puisque nous aurons une soixantaine d'enfants à scolariser à partir de cette rentrée 2006/2007 et que ces enfants vont être accueillis dans les établissements existant actuellement sur Manosque. Voilà ce que je peux vous indiquer.

Carole GUIHAUME

Je pense que cela vous convient. Nous allons passer à la question du Monsieur devant. Je vous en prie.

Robert HOLLANDEAU

Oui, Robert Hollandeau. Je suis citoyen de Saint-Julien-le-Montagnier et je suis aussi responsable d'une association. Je voudrais savoir si la radioactivité aura un impact sur la faune et la flore, et en même temps quelle sera l'emprise du projet sur la forêt de Cadarache.

Carole GUIHAUME

Merci. Monsieur Rozain.

Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER France

Il y aura un impact dans un environnement très très proche de l'installation. Il y aura quelques dizaines de becquerels de tritium dans les végétaux, qui se trouveront vraiment très très près de l'installation. Passée cette distance, rien ne sera détectable.

Au niveau de la forêt, sur l'emprise, il y a donc un terrain de 180 hectares qui sera défriché. Ce ne sera pas tout défriché, je vous le précise, mais ce sera à peu près l'ordre de grandeur.

Carole GUIHAUME

Merci. Est-ce que cela répond à votre question ? Je vois que nous avons une question au fond de la salle et ici. Monsieur, s'il vous plaît.

Marcel CHAILAN

Monsieur Chailan Marcel, citoyen de Vinon et retraité de l'agriculture. J'ai noté sur le petit prospectus ma question comme ceci elle vous restera. Ma question est : vu la proximité de l'implantation du projet ITER par rapport à la commune de Vinon, quelles sont les assurances que nous avons concernant notre environnement et surtout la sauvegarde des zones agricoles qui sont proches, sachant que ces zones sont reconnues comme étant exceptionnelles ? Elles sont remembrées, équipées d'irrigations et où sont pratiquées des agricultures de valeur certaine ? Quelles sont les assurances que vous nous donnez aujourd'hui par rapport à cette préoccupation que nous avons, nous agriculteurs de la commune ?

Carole GUIHAUME

Merci. Sur ce sujet, Monsieur Imbert.

Yannick IMBERT

J'espère que je vais vous rassurer. Je crois que le projet ITER n'est sûrement pas fait pour déséquilibrer les logiques d'aménagement du territoire qui ont prévalu jusqu'à présent. C'est-à-dire que nous sommes très soucieux que ce qui fait aujourd'hui la force du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne soit pas mis en cause par un projet dont on espère que, d'une autre manière, il participera à donner de la force au territoire de la Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'agriculture, qui est un secteur qui aujourd'hui est un secteur en difficulté, fait partie des objectifs du Préfet de région. C'est-à-dire que le Préfet de région a rappelé à plusieurs reprises que tout serait fait pour préserver les espaces agricoles. C'est d'ailleurs une position de l'Etat, qui est extrêmement soutenue par les collectivités territoriales de cette région, qu'il s'agisse des Départements ou, à plus forte raison, des communes rurales ou des intercommunalités qui sont concernées par ce secteur d'activité.

Donc, aujourd'hui, il n'y a pas de motif -mais Pascal Garin complètera- d'inquiétude particulier sur les espaces agricoles. En tout cas, on y veillera et les emprises -mais Pascal va compléter- qui sont aujourd'hui envisagées ne mordent pas ou ne participent pas des craintes que vous avez exprimées.

De la même manière, comme vous le savez, il y a un certain nombre de zonages qui ont été étudiés pour voir où pourraient être implantés potentiellement les logements, dont nous avons besoin à la fois pour accueillir les personnels d'ITER mais aussi pour les gens de cette région. Il y a effectivement, dans ces périmètres, qui ont été pré-réservés, des espaces agricoles, mais nous avons un dialogue avec la Chambre régionale d'agriculture et les chambres départementales pour que, si ces terrains ne

trouvaient finalement pas de destination pour des constructions de logements, ils retournent évidemment à la profession agricole. Mais peut-être que Pascal veut compléter sur le projet.

Pascal GARIN, directeur adjoint de l'agence ITER France

Oui, je voudrais compléter surtout sur le volet de l'emprise du terrain et de la forêt, pour préciser ce que Jean-Pierre Rozain a dit. Donc, l'ensemble de l'emprise d'ITER, qui est d'ailleurs sur la totalité de la commune de Saint-Paul-lez-Durance, sera de 181 hectares. La partie qui va être déboisée va représenter à peu près la moitié de cette surface. On a prévu, là aussi dans un souci, comme Yannick Imbert l'a dit pour un certain nombre de travaux d'accompagnement au niveau de ce projet en région, de travailler en étroite collaboration avec l'Office national des forêts, qui gère cette forêt et qui va nous conseiller sur telle et telle préservations de telle ou telle espèce sur la zone, éventuellement en déplaçant un peu quelquefois certains équipements qui ne sont pas forcément de nature à être précisément implantés à un endroit bien précis. Donc, nous avons un souci dans l'ensemble du projet de prendre en compte l'existant et de préserver autant que nous pourrons, de façon à ce que ce projet s'intègre le plus harmonieusement possible en région.

Carole GUIHAUME

Merci. Monsieur, êtes-vous rassuré ?

Marcel CHAILAN

Pour l'instant, je prends bonne note de toutes nos préoccupations, comme je viens de les exprimer et je me félicite que, bien entendu, la préfecture de région prend tout à fait en compte l'intérêt de l'agriculture de notre commune et, je dirais, de notre région.

Carole GUIHAUME

Merci. Nous avons une autre question. Je ne vois pas le Monsieur parce qu'il est derrière le poteau. Voilà, parfait.

Jean-Claude COVIN

Jean-Claude COVIN, retraité du CEA, ancien administrateur salarié et aussi militant communiste dans la région. Je voulais intervenir et j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir dans un débat public en présentant un certain nombre d'inquiétudes quant au contenu qu'auraient certaines questions et certains points. Dans ces points, il y avait, entre autres – et je vais revenir sur ces points-là – le chantier et l'école internationale. C'est pour cela que je suis désolé, car j'aurais voulu rebondir tout de suite après la question qui a été posée sur l'école internationale. Je m'en tiendrai simplement à ces deux points, parce que les réponses que j'ai eues, y compris écrites, ne m'ont pas du tout rassuré par rapport à mes inquiétudes. De plus, celle que vous venez de faire, Monsieur Yannick Imbert, est pire cette fois sur la question de l'école internationale.

Mon inquiétude, c'est qu'elle devienne effectivement une école pour une élite, dotée de moyens et que ce soit un cheval de Troie pour mettre en cause l'école publique et l'école de la République. Alors, pourquoi cette inquiétude ? Tout simplement parce que quand on parle de 25 % d'enfants locaux, qu'est-ce que cela veut dire ? Comment seront-ils sélectionnés ? D'où viendront-ils ? J'ai même le sentiment -et je vais être un peu méchant- que tout a été fait à l'envers. On a démarré en disant qu'on allait rajouter l'école internationale pour étoffer le dossier de candidature, de façon à ce que dossier de candidature soit plus attrayant pour l'extérieur. On a dit qu'il allait y avoir une école

internationale. La Région, qui avait décidé d'aider financièrement l'ensemble du projet a dit : « *Tant qu'à faire, nous allons payer des choses qui concernent plus particulièrement la Région. Donc, nous allons mettre 55 millions là-dessus.* » Or on ne sait pas comment on va la remplir aujourd'hui. J'en veux pour preuve -et c'est là que votre réponse me gêne beaucoup- un rapport qui vient de sortir, parce que le Préfet de région s'est rendu compte qu'effectivement on ne savait pas très bien ce qu'on mettait derrière cette école internationale. Comme il ne savait pas très bien ce qu'on allait y mettre, il a décidé de mettre en place une commission. Il y a donc une commission qui commence à travailler et à se demander ce qu'on va bien pouvoir mettre dans cette école. Alors, on a parlé de 1 400 élèves, du plus bas, de la maternelle, voire d'une crèche éventuellement, jusqu'au lycée. On a dit des choses de ce type. On a parlé de 25 % de locaux. Cependant, on ne sait pas très bien. Par contre, on dit clairement que cette école internationale sera un GIP, Groupement d'intérêt public, de façon à avoir un financement autonome, qui pourrait être des apports d'entreprises par exemple, qui pourrait être des partenaires, etc. Est-ce cela l'école publique ? Est-ce cela l'école publique de la Nation ? Vous savez, c'est ce qu'on est en train de faire en Angleterre. On va vers une privatisation des écoles en les vendant à des entreprises. Franchement, y compris la loi ne permet pas de faire un GIP, sauf dans des cas particuliers de formation professionnelle ou de technopôles. Ce n'est pas le cas de cette école que je sache. Alors, si on se met à faire cela, franchement, vous dites qu'elle sera ouverte, mais ouverte comment ? Ouverte où ? Pourquoi ? Avec quelle sélection ? Franchement, vous ne m'avez pas rassuré du tout. Je pense qu'il y a une grande bataille à mener pour qu'effectivement cette école reste une école publique et soit un atout pour les enfants de la région. C'était le premier point.

Sur le deuxième point, il s'agit de la question du chantier. En effet, on me parle toujours beaucoup, y compris dans la réponse que l'on m'a faite par écrit, des salariés d'ITER, soit 500 personnes durant la phase de réalisation et un millier ultérieurement, etc. On parle aussi de l'école internationale d'ailleurs pour accueillir les enfants de ces populations. Cependant, on ne parle pas beaucoup des salariés du chantier. Or il y a une demande qui a été faite de manière très concrète. Je vais poser des questions très concrètes parce qu'apparemment quand on pose des questions générales, on noie le poisson. Alors, la question très concrète que je pose est : est-ce que le chantier aura le label « grand chantier » qui permettrait une protection des salariés ? Parce que, vous comprenez, quand on est en train de recycler la directive Bolkenstein, on peut s'inquiéter de voir comment seront traités les salariés sur ce chantier. Je pense qu'il est indispensable qu'il y ait un contrôle et une possibilité d'intervention sur les droits du travail, y compris les droits du travail nationaux. Merci.

Carole GUIHAUME

Merci. Monsieur Imbert, sur ces différents points.

Yannick IMBERT

Bien. Je vais essayer de vous rassurer, ce qui ne va pas être simple, parce que je crains que vous nourrissiez ou que vous autonourrissiez des craintes qui n'ont pas lieu d'être. Cependant, je vais quand même essayer de vous apporter un certain nombre de réponses.

Jean-Claude COVIN

Si vous voulez, je lis le rapport de la Commission. Je l'ai.

Yannick IMBERT

Mais je le connais. Laissez-moi vous répondre, si vous voulez. Bien. D'abord, je voudrais dire que c'est toujours une drôle d'approche que de ne pas vouloir prendre en compte ce que nous demandent

les autres. Le projet d'école internationale n'est pas à l'initiative de la France. C'est une revendication forte de l'ensemble de nos partenaires. Ce n'est pas la France qui a proposé pour faire joli dans la copie. C'est une condition de réalisation du projet international. Il n'y a pas de projet international où les chercheurs, techniciens et autres ingénieurs – qui sont par ailleurs des parents d'élèves – ne s'inquiètent évidemment des conditions dans lesquelles ils seront accueillis dans le pays où ils vont s'expatrier, et notamment quel va être le devenir de leurs enfants. Donc, quand vous dites qu'on a voulu faire joli dans la copie, le problème n'est pas là. Si cela n'était pas dans la copie, nous n'étions pas retenus. Cela faisait partie du cahier des charges. Bien.

Deuxième chose, je trouve que nous n'avons pas trop de raisons en ce moment de se réjouir pour ne pas se réjouir des bonnes nouvelles. Je n'arrive pas à considérer qu'accueillir une école internationale soit une mauvaise nouvelle. Je trouve que c'est une bonne nouvelle.

Troisièmement, s'agissant de ce que j'appellerai le procès d'intention que vous nourrissez sur un établissement élitiste et payant, je ne peux que vous confirmer que le Ministre de l'Education nationale a validé un projet pédagogique comme il les valide pour n'importe quel établissement d'enseignement public et que le Conseil régional a délibéré sur ce projet. D'ailleurs, puisque vous avez eu la gentillesse de préciser vos sensibilités politiques, je vous ferai observer qu'elles sont présentes dans l'assemblée qui a délibéré sur ce projet et que cela n'a pas posé de problème majeur. C'est donc un établissement public, sous maîtrise d'une collectivité locale publique et les sources de financement du fonctionnement de l'école seront des sources de financement de droit commun, c'est-à-dire que la commune assurera le financement des niveaux d'enseignement qui sont primaire et maternelle, que le Conseil général assurera le financement de la partie collège et que le Conseil régional assurera la partie lycée.

Sur la question de savoir si un GIP est illégal, je ne sais pas. Nous pourrions en rediscuter, parce que vous avez aussi oublié de préciser que nous avons eu un souci de dialogue sur cette question puisque, dès lors que vous nous avez écrit et sollicité, le proviseur, Monsieur Hardy, qui fait partie de mon équipe, vous a rencontré récemment à Manosque et s'est engagé avec vous à faire un point très régulier sur l'avancée et le contenu de ce projet. Donc, le GIP n'a rien d'illégal. C'est une formule classique en France, qui consiste à regrouper dans une seule entité des entités qui, habituellement, sont indépendantes. Donc, je ne vois pas en quoi cela –et les services du ministère de l'Education nationale l'ont d'ailleurs confirmé– est un problème. Nous avons d'ailleurs envisagé au départ de faire un seul établissement public local d'enseignement. Pour un certain nombre de raisons juridiques, les services du ministère de l'Education nationale ont considéré que cela n'était pas possible, d'où la formule GIP, qui n'a d'ailleurs pas d'autre finalité que de trouver une façon de fonctionner simple. En effet, autrement, si vous avez dans un même établissement une école maternelle, primaire, un collège et un lycée, cela suppose que toute décision qui concerne le fonctionnement devra passer dans toutes les instances nécessaires. Donc, c'est simplement une question d'utilité et de rationalité qui fait qu'il y aura un chef d'établissement, qui rendra compte au conseil d'école et au conseil d'administration de chacun des niveaux. Mais, de toute façon, sur ce point, comme sur tous les sujets de ce projet, nous nous sommes engagés à un suivi régulier de ce projet et le dialogue que vous avez appelé de vos vœux se poursuivra au-delà de la réunion de ce soir.

Carole GUIHAUME

Je crois qu'il y avait aussi une question sur le label « grand chantier », sauf erreur de ma part.

Yannick IMBERT

Sur le label « grand chantier », vous dites que vous posez des questions précises pour avoir des réponses précises. Ces questions m'ont été posées précisément dans plusieurs réunions comme ce soir et j'y ai répondu précisément, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, ne connaissant pas le maître d'ouvrage et le

maître d'ouvrage n'étant pas identifié, je ne suis pas ce soir capable de vous dire si la procédure de label est applicable au cas de figure. J'ai eu l'occasion de vous répondre, deuxièmement, car de toute façon, au-delà de ce label « grand chantier » -dont d'ailleurs je suis à peu près persuadé que personne ne connaît le contenu exact- ce qui compte est la manière dont on envisage de conduire ce chantier. Donc, label ou pas, on fera comme s'il y avait label. C'est-à-dire que personne n'envisage sur un projet aussi important et phare d'avoir des conduites qui ne seraient pas correctes ou en tout cas qui ne seraient pas à la hauteur de la nature de ce projet. Donc, quand nous connaissons le maître d'ouvrage, cela donnera tout de suite un élément de réponse sur la possibilité d'appliquer ce label ou pas. Ce label -puisque vous n'en avez pas expliqué le contenu- consiste à être rassuré ou à avoir un certain nombre d'éléments sur les législations du travail applicables, sur les conditions de sécurité, etc. De toute façon, label ou pas, nous ferons en sorte que ce chantier soit exemplaire. C'est bien l'intention de celui qui, aujourd'hui, sert dans cette période intermédiaire de maître d'ouvrage, qui est la future agence ITER France.

Carole GUIHAUME

Merci. Monsieur, êtes-vous satisfait ? Je ne vous vois pas. Je crois que Madame souhaite intervenir.

Jean-Claude COVIN

Je ne veux pas fixer le débat. Je pourrais lire le texte qui mettrait simplement cela en évidence. Ou Yannick Imbert ne le connaît pas, ou il y a une autre raison.

Yannick IMBERT

Lisez-le.

Jean-Claude COVIN

Je laisserai une responsable de FSU le lire. C'est un texte officiel, qui émane d'une commission mise en place par le Préfet de région pour essayer de définir le contenu de cette école.

De la salle

D'abord, avant, je voudrais dire que vous nous faites un procès d'intention parce que, personnellement, je ne suis absolument pas contre l'école internationale, bien au contraire.

Jean-Claude COVIN

Merci de le dire.

De la salle

Il est vrai que je n'ai jamais rencontré Monsieur Hardy, sauf dans un autre cadre qui n'est pas celui dont vous parlez mais un cadre professionnel. Alors : « *L'école internationale disposerait de ressources propres, gérées par elle-même et le GIP, qui proviendront des familles, des états partenaires et d'entreprises publiques et privées qui souhaiteront être associées à son fonctionnement.* » Si vous connaissez beaucoup d'écoles publiques qui fonctionnent de cette façon, vous nous enverrez la liste. Voilà pour commencer.

Ensuite, vous ne nous avez apporté aucune réponse précise quant au caractère non élitiste de cette école et la façon dont la sélection se fera. Comment allez-vous garantir l'égalité sociale dans la sélection ?

Ensuite, comment allez-vous faire pour que les autres écoles de Manosque qui, elles, ne disposent pas d'un GIP et qui, pour la plupart, soit cinq groupes scolaires et un collège, sont en ZEP, puissent disposer des mêmes atouts que l'école internationale, c'est-à-dire pour rééquilibrer la situation scolaire sur une ville où il y a déjà de grosses difficultés ?

Carole GUIHAUME

Merci. Monsieur Imbert, s'il vous plaît.

Yannick IMBERT

Oui. Je suis heureux que vous ayez enfin cité ce fameux rapport, parce que je ne vois pas en quoi il est contradictoire avec ce que j'ai pu vous indiquer. Par définition, ce qui est inventé est un produit nouveau. Donc, vous êtes en train de vous étonner qu'il ait fallu composer une commission pour réfléchir au contenu pédagogique. C'est assez évident : on ne l'a jamais fait. On ne l'a jamais fait. Donc, par définition, effectivement on a souhaité...

Jean-Claude COVIN

Ce n'est pas le contenu pédagogique. C'est y compris les effectifs...

Yannick IMBERT

Ecoutez, moi je vous ai écouté. Pourquoi d'abord...

Jean-Claude COVIN

Parce que vous dites le contraire de ce qui est dit dans votre rapport.

Yannick IMBERT

Très bien. Je n'insiste pas. Je laisse à témoin. On peut jouer au jeu éternel de qui dit le contraire du contraire. Moi je vous dis que, s'agissant d'un projet qui se fait pour la première fois, j'assume tout à fait le fait que le Préfet de région ait souhaité, de manière transparente et ouverte, créer une commission et agréger des compétences pour donner un contenu au programme pédagogique et à la manière dont cet établissement va fonctionner.

Deuxièmement, par définition, cet établissement a des caractéristiques qui relèvent d'un cahier des charges qui est souhaité par nos partenaires. Donc, l'idée de savoir si nous alignerons les établissements scolaires sur ce produit-là – moi je veux bien comparer ce qui est comparable – fait que le sujet n'est pas comparable. Ce n'est évidemment pas un établissement qui va avoir les mêmes caractéristiques qu'un établissement de droit commun. Bien.

Troisièmement, vous nous demandez comment accéder à cet établissement élitiste ? Attendez, aujourd'hui, dans l'enseignement public, comment accède-t-on à certaines sections particulières, qu'il s'agisse de sections de sport-études, qu'il s'agisse de sections linguistiques ou qu'il s'agisse de

sections où il y a des matières particulières ou spécifiques qui sont enseignées ? Comment cela se passe-t-il sinon sur l'analyse d'un dossier scolaire et en regardant les capacités des élèves à y aller ? Donc, encore une fois, je veux bien qu'on cherche à opposer tout et n'importe quoi mais encore une fois, je ne comprends pas votre démarche. Elle est d'ailleurs assez contradictoire, parce que vous nous dites d'un côté que nous ne savons pas comment la remplir et d'un autre côté vous nous dites que les enfants de la région ne vont pas pouvoir y venir. Si, justement, faisons en sorte que cette école soit ouverte. Par définition, nous n'allons pas laisser vide cet établissement. Cet établissement ne va pas être vide. Il a vocation à accueillir les enfants des personnels ITER. Bien. Aujourd'hui, le nombre d'enfants à accueillir, par définition, sera connu au fur et à mesure puisque, chaque fois que nous avons une personne qui rejoint l'équipe ITER, par définition elle nous dit si elle vient seule, si elle vient en famille, si elle a des enfants, s'il y a des enfants scolarisables, etc. Bien. Donc, on a un taquet maximum. Nous savons que c'est un établissement avec 1 400 places. Très bien. Nous allons faire en sorte d'accueillir les enfants des personnels ITER. Par définition, les classes qui seront disponibles, nous les ouvrirons. Donc, quand j'ai dit que cela pouvait être ouvert à 25 % ou 30 %, je dis aujourd'hui que ce sera peut-être 40 % demain ou ce sera peut-être moins parce que, par définition, l'établissement ne consiste pas à dire à un petit enfant de japonais : « *Désolé, on ne peut pas vous accueillir parce qu'il n'y a plus de place.* » Cet établissement est d'une certaine manière financé par l'ensemble de la communauté internationale. Donc, il faut bien que nous privilégions cela. Néanmoins, les places restantes seront ouvertes.

Par ailleurs, je vous rappelle aussi que tous les équipements qui vont être faits dans le cadre du projet ITER auront, par définition, vocation à servir pour la durée du projet ITER. Moi je me réjouis que cet établissement, qui nous survivra tous une fois le projet ITER terminé, quelque en soit le résultat, sera quand même par définition un établissement public d'enseignement supérieur supplémentaire pour cette région et qui, à terme, sera totalement dédié à la population de cette région. En effet, par définition, les personnels d'ITER, eux, seront repartis avec leurs enfants. Voilà ce que je peux vous dire.

Encore une fois, il n'y a rien à cacher dans cette affaire. Nous avons suivi les procédures de validation habituelles. Le Ministre de l'Education nationale a validé ce projet. Je peux même vous dire sans vous révéler de secret que, dans un certain nombre de réunions de niveau international, il y a eu des revendications d'un certain nombre de nations, avec des demandes extrêmement spécifiques et qui consistaient précisément à détourner de notre objectif l'établissement. Et bien, la délégation française -Pascal y a été plusieurs fois- au niveau international, s'est opposée à ce type de demandes. Il y a encore eu très récemment une réunion où, à nouveau, on a eu, non pas une offensive mais à nouveau une demande un peu récurrente d'une des nationalités. La position exprimée par Monsieur Bigot, qui était dans cette délégation, a été d'expliquer pourquoi l'Etat se refusait à accepter cette demande, parce qu'encore une fois nous considérons que nous avons à accueillir ces populations étrangères mais sans pour autant dénaturer le projet que nous avons fait pour cet établissement. Il y a un moment où nous disons à un certain nombre de demandes, sinon nous aurions été -et j'ai terminé- dans un établissement avec une superposition en fait. Nous aurions eu en fait un agglomérat d'une école japonaise, d'une école américaine, d'une école hollandaise, etc. Non. Ces enfants vont vivre dans un pot commun international et ils vont travailler sur un programme, qui est un programme mixte international. Le petit japonais, le petit américain ou le petit chinois ne retrouvera pas à la virgule près dans cette école le type d'enseignement qu'il aurait reçu dans une école de son pays. Ce n'est pas le but d'ailleurs. Le but est de mélanger tout cela. Je persiste quand même à dire que tout cela est assez enthousiasmant pour les enfants, de quelque nationalité que ce soit, qui vont en bénéficier.

Carole GUIHAUME

Merci. Le chantier est ouvert. Nous avons une autre question au fond de la salle, s'il vous plaît.

Robert VILLECROZE

Bonjour, Robert Villecroze, retraité de Cadarache pour une question très concrète. Dans les avantages de la fusion, vous parlez souvent du peu de radioactivité générée. Dites-nous un petit peu les types de radioéléments de longue vie qui seront produits. Quelles seront leurs nuisances ? Comment faites-vous pour les faire disparaître ? Merci.

Carole GUIHAUME

Merci. Sur ce sujet, Monsieur Rozain.

Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER-France

Oui, la fusion produira également des déchets nucléaires, parce qu'il y a au départ des neutrons qui ont une énergie assez importante et qui permettent donc d'activer les matériaux, en particulier les pièces métalliques. Nous allons donc retrouver deux types de déchets : les déchets qui seront tritiés, c'est-à-dire contaminés par le tritium parce qu'il y a du tritium dans ITER, et les déchets métalliques activés. Activés, c'est-à-dire que nous allons trouver dans ces pièces massives des radionucléides de demi-vie radioactive, c'est-à-dire le temps au bout duquel leur activité sera divisée par deux. Nous allons donc trouver des radionucléides de demi-vie radioactive relativement faible, autour de l'année. Ce sont des produits comme le cobalt ou d'autres matières.

Après, on aura des déchets ou des produits radioactifs avec du fer 55 – c'est un isotope du fer – qui aura et qui a à peu près trois ans de période, plus un autre cobalt qui a environ cinq ans de période. Donc, cela veut dire que nous aurons en grande majorité des déchets qui ont une demi-vie radioactive très courte. Les déchets tritiés ont eux aussi une demi-vie radioactive assez courte, puisque la période ou du moins la demi-vie radioactive du tritium est aux environs de douze ans.

Vous voyez donc qu'après un certain temps, tous ces produits auront disparu. Que restera-t-il au bout d'une centaine d'années ou de quelques décennies, cinquante ans ou une centaine d'années ? Il restera quelques isotopes de nickel, principalement de nickel 63 et de nickel 59. Le nickel 63 emportera plus de 95 % de la radioactivité des déchets produits par ITER. C'est un radionucléide qui a une centaine d'années de période. C'est un radionucléide qui est très peu radiotoxique. En plus, il est bien emprisonné dans les pièces métalliques et il est peu mobilisable, c'est-à-dire qu'il a un transfert qui est très difficile. C'est normal. C'est un produit métallique. Donc, cela veut dire que ce produit radioactif et très peu toxique ne sera absolument pas pénalisant dans un stockage, quand il sera donc stocké.

Carole GUIHAUME

Merci. Est-ce que cela répond à votre question ? C'est parfait. Avons-nous une autre question dans la salle ? Oui devant Monsieur.

Christian RAZAUD

Oui. Bonjour, Christian Razaud, président d'association. J'ai fait le voyage depuis Nice pour venir assister à votre réunion et je m'adresse donc particulièrement à Patrick Legrand, le président du débat. Quand il a dit que tout était marqué sur le *verbatim* et que tout était enregistré, moi je vous signale que la moitié de son intervention ne figure pas sur ce que vous appelez le compte-rendu de la réunion de Nice, à savoir que je m'étais étonné de voir les propos de Monsieur d'Aubert qui avait dit : « *Ce n'est pas parce qu'une décision est prise...* » et je le répète « *Ce n'est pas parce qu'une décision est prise, qu'elle ne doit pas être soumise à débat.* » Je m'étais donc étonné sur ce point et je voudrais que cela figure sur un *verbatim*.

Quant aux questions, est-ce qu'un agriculteur – qui se fait évidemment du souci pour ses produits, mais je vais un petit peu plus loin – et est-ce que les produits agricoles de la plaine de la Durance donc pourront-ils conserver ou obtenir le label « bio » avec ces déchets qui se promènent un peu dans l'atmosphère ?

Enfin, pour en terminer, est-ce que l'on prévoit dès aujourd'hui la mise en place d'un système de surveillance médicale pour les familles et en particulier pour nos enfants ? Merci.

Carole GUIHAUME

Merci Monsieur. Patrick ?

Patrick LEGRAND

Oui. Donc, j'ai été interpellé et la commission a été interpellée. Premier point, êtes-vous sûr que ce n'est pas dans le *verbatim* ou est-ce dans le compte-rendu ?

Carole GUIHAUME

C'est un compte-rendu. Ce n'est pas le *verbatim*.

Patrick LEGRAND

On distribue tout et chez nous il n'y a pas de secret. Je vous remercie de bien vérifier si tout y est cette fois-ci, parce qu'il est vrai que, de temps en temps, il y a quelques erreurs. Cela arrive. D'ailleurs, le risque zéro, cela n'existe pas. Les décisions d'absolu à 100 %, cela n'existe pas et la perfection du débat public ou des expérimentations, non plus. Cela a été constaté. Donc, je vous demande de vérifier. Il n'est pas impossible qu'il y ait des erreurs, au quel cas nous prendrons les mesures nécessaires. Nous vérifierons les bandes magnétiques et nous réintégrerons dans le *verbatim* de ce débat vos propos.

La décision, je crois que vous avez eu un certain nombre d'explications et Monsieur Marbach l'a très bien dit. Et puis, une décision se prend très progressivement au fond. C'est vrai qu'il semblerait que maintenant on dise publiquement que la décision n'est pas formellement prise. Moi-même, je m'interroge régulièrement sur le fait que tout le monde médite sans arrêt sur le fait que la décision a été prise de façon absolument définitive. Quand je dis tout le monde, c'est d'un bord à l'autre, de « Sortir du Nucléaire » à Monsieur Imbert. Or il y a encore des choses à signer. Voilà pour moi.

J'espère que le *verbatim* l'intègre. Il y a donc deux éléments : il y a, un, le *verbatim* et, deux, un compte-rendu qui est toujours un peu synthétique et dans lequel nous ne pouvons pas tout reprendre. Etes-vous satisfait des *verbatim* ?

Christian RAZAUD

Oui, ça y est effectivement.

Patrick LEGRAND

Je vous remercie de nous rendre cette justice. Monsieur Imbert.

Oui, Monsieur le Président. Je crois que nous avons pris habitude de répondre clairement. Je voudrais redire -pardonnez-moi, mais merci de vous prêter au débat vous aussi- et je voudrais revenir sur ce que vous venez d'indiquer. La décision d'implantation d'ITER ne sera pas remise en cause par le débat public et je maintiens. Je me souviens très bien de votre intervention à Nice et vous dites que vous avez réagi à la phrase de Monsieur d'Aubert mais c'est la phrase de Monsieur Imbert. Néanmoins, je suis très honoré. C'est un ancien ministre, donc on ne sait jamais... Je reviens sur cette phrase, je le redis effectivement : ce n'est pas parce qu'une décision est prise qu'il ne faut pas qu'il y ait débat public sur les conditions de mise en œuvre de cette décision. Pourquoi ? Parce que, dans cette affaire, vous avez un projet technologique et scientifique. La décision est prise : 32 nations ont décidé de le mettre en œuvre. Le plan de financement est bouclé. L'accord sera paraphé le 24 mai prochain à Bruxelles. Il sera signé à la rentrée de septembre, parce qu'on ne réunit quand même pas des ministres comme cela pour signer un accord. Ensuite, il passera en ratification. Mais, aujourd'hui, au-delà de ces questions de rédaction et de signature juridiques, je suis obligé de redire ici que la décision d'organiser ITER est prise et que le débat public me paraît intéressant. Pourquoi ? Parce que, d'abord, il y a des besoins d'information sur ce projet. Ce n'est pas un projet évident et chacun peut avoir aisément des tas de questions à poser. La preuve, il y en a d'ailleurs eu plein ce soir sur la radioactivité. Donc, cela génère des questions et il est normal de pouvoir y répondre.

Deuxièmement -et on l'a bien vu aussi avec Monsieur Covin et la représentante de la FSU- ce projet scientifique induit d'autres questions sur des questions d'aménagement du territoire et sur d'autres aspects : sur la réalisation de la route, sur l'école internationale, sur la politique du logement, sur la question des transports publics, etc. Bref, sur des tas de questions qui sont induites par le projet. Cela nous a paru nécessaire et cela a d'abord paru nécessaire au gouvernement lorsqu'il a saisi la Commission nationale du débat public, et la Commission nationale du débat public a trouvé intéressant d'ouvrir ce débat. Pour la quatorzième réunion je crois -nous en sommes à quatorze ce soir et quinze demain soir- je rejoins souvent ce que dit le président Legrand, à savoir que pour celles et ceux qui avaient douté un instant de l'utilité de ce débat, ces quatorze réunions ont largement démontré que ce débat était utile. D'abord, parce que beaucoup de gens sont venus. Et, ensuite, parce que des questions extrêmement diverses -et il y en a qui sont récurrentes comme ce soir- et qu'il y a des questions par moment inattendues et qui ont pu s'exprimer. Donc, je redis -et je comprends bien la position du Président de la Commission- que la position du représentant de l'Etat que je suis est qu'il n'y aura pas de remise en cause de la décision de réaliser le projet scientifique et technologique. Encore une fois, j'assume cette phrase : ce n'est pas parce qu'une décision est prise qu'il ne doit pas y avoir de débat sur la manière dont cela sera conduit, sur la manière dont les choses vont se dérouler et manière dont nous rendrons compte d'une certaine manière. L'exemple de l'école internationale est un bon exemple. Moi, je me suis engagé sur des réponses ce soir et pour essayer de répondre le plus clairement. Au-delà du *verbatim*, cela a été entendu. Je fais confiance à nos amis pour régulièrement me rappeler à la vigilance sur des choses que j'aurai dites. Nous avons -et je le maintiens- proposé des rencontres régulières. Donc, nous allons mettre en place un certain nombre d'indicateurs. Le débat public prévoit un certain nombre de choses sur les emplois, sur l'activité économique, etc. Chacun pourra, à un moment donné, vérifier ce qu'il en est. Voilà.

Donc, c'est pour cela que ce débat public est nécessaire, qu'il nous paraît utile et que la Commission sera vraisemblablement appelée à nous interpellé nous, Etat, et ITER sur un certain nombre de questions. Il faudra d'ailleurs que nous y répondions, ce qui prouve bien qu'il y a échange sur des questions précises et qu'il faudra vous donner des réponses précises avant que la Commission nationale ne formule définitivement son avis. Mais, moi, je ne veux pas mentir. Les réponses que nous apportons sont normales sur les conditions de mise en œuvre, de transparence de ce projet et sur ses conséquences. Elles n'auront pas pour conséquence de remettre en cause un accord. D'ailleurs, et j'en ai terminé, quand bien même nous l'aurions voulu, comment voulez-vous que nous opposions une procédure qui est spécifique à notre pays par rapport à ce qui est un accord international. Voilà. Je

préfère le dire tel quel parce que, pour la position Etat et pour ma position, il n'y a pas d'ambiguïté sur la nature de ce débat et ce sur quoi il porte.

Patrick LEGRAND

Merci. J'ai malgré tout toujours la faiblesse de penser que la décision sera prise au cours de la ratification démocratique et que toute décision est prise à la fin. Après, que ses fondements ne soient pas remis en cause, je le sens bien. D'ailleurs, si vous voulez mon point de vue, tout le monde ou beaucoup de gens sont pour ITER et pour la construction. Attendons la ratification. Je ne sais pas. C'est un signe de démocratie.

Carole GUIHAUME

La deuxième partie de la question portait sur le label « bio » des produits agricoles. Il y avait aussi le suivi médical

Maurice HAESSLER, directeur adjoint du CEA de Cadarache

Je vais d'abord répondre -pardon, Maurice Haessler, directeur adjoint du CEA de Cadarache- sur le label « bio ». Alors, je vais faire une réponse en deux temps. On vous a donc indiqué que dans les végétaux au proche voisinage de l'installation, il y aura quelques dizaines de becquerels de tritium. Donc, ce sont des valeurs très faibles, très en-deçà -et on vous l'a dit- de valeurs qui pourraient présenter la moindre nocivité. Cela dit, je veux dire que je ne maîtrise pas ou que je ne sais pas quelle va être l'attitude des gens qui décernent le label « bio ». Donc, je ne peux pas vous dire quel va être leur positionnement par rapport à ces valeurs sachant que, dans les labels, il y a toujours des valeurs seuil, et ce pour les autres produits également.

Relativement au suivi médical, je pense que la réponse sera un peu du même type. Compte tenu de la très faible valeur et donc des conséquences sanitaires indécélables, il n'est pas prévu de suivi médical spécifique, sachant qu'il y a un suivi médical dans les régions comme il y en a aux alentours de centres industriels.

Carole GUIHAUME

Merci. Monsieur, êtes-vous satisfait de la réponse ?

Christian RAZAUD

Oui, merci. Simplement, en trente secondes, je reviens quand même pour dire que je m'étonne quand même qu'un débat de cette importance soit fait une fois que la décision a été prise. Moi, j'aurais souhaité qu'un débat intervienne en amont. Je n'aime pas les débats qui interviennent *a posteriori* ou des débats comme des faire-valoir pour, effectivement, dire si la rectification d'un virage à gauche est importante, si on doit élargir un pont, si l'école internationale peut accueillir 10 % ou 20 % de petits français, etc. Je préfère que le débat se fasse en amont.

Carole GUIHAUME

Merci. Votre contribution sera reprise sur le *verbatim*. Vous voulez ajouter quelque chose ?

Patrick LEGRAND

Ecoutez, il semblerait que nous soyons en aval d'un certain nombre d'options relativement dures. Je vous signale tout de même que nous sommes tous d'accord sur le fait que nous entamons un débat public sur une éventuelle option énergétique, qui risque d'être mise en œuvre dans trente, quarante ou cinquante ans. Donc, tous ensemble, tels que nous sommes, nous sommes cinquante ans peut-être avant les débats publics qui ont eu lieu, non pas en Provence mais un peu plus dans le nord. Je trouve qu'il ne faut pas non plus cracher dans la soupe.

Carole GUIHAUME

Nous avons une autre question. S'il vous plaît, Monsieur.

Aurélien DURAND

Bonjour, Aurélien Durand. Je suis étudiant. J'aimerais bien que vous nous parliez des besoins énergétiques pour monter ce projet, et notamment des répercussions sur les cours d'eau et en été.

Un deuxième point, j'aimerais que vous parliez aussi au niveau des transports car, apparemment, vous êtes partis pour faire pas mal d'aménagements sur la voie vers Aix-en-Provence. Vu qu'il n'y a pas énormément de transports en commun pour aller vers Aix-en-Provence, notamment avec les trains, comment est-ce qu'on va pouvoir aller à Aix-en-Provence durant les travaux ?

Carole GUIHAUME

Merci. Nous allons commencer avec les besoins énergétiques. Monsieur Garin.

Pascal GARIN

Donc, il y a deux types d'alimentation pour le projet.

- Une alimentation en eau, qui se fera de façon gravitaire depuis le canal de Provence. Le débit que nous imaginons aujourd'hui nécessaire pour les expériences qui seront conduites sur le projet est d'un million et demi de mètres cubes par an, ce qui représente à peu près 0,7 % de la capacité du canal. Donc, vous voyez qu'il s'agit d'un prélèvement d'eau relativement faible par rapport à la capacité de ce canal.
- En ce qui concerne les besoins en alimentation électrique, il est prévu une double ligne de 400 000 volts, qui va venir depuis le poste de Loutres, qui alimente déjà Tore Supra et qui sera donc prolongée sur le site d'ITER, avec une puissance consommée moyenne de 120 mégawatts qui seront tirés de façon permanente sur le réseau et avec des appels de 400 000 watts supplémentaires pendant les débuts de l'impulsion, avec une retombée assez rapide. En effet, nous en avons simplement besoin pour démarrer le plasma tel que cela vous a été montré sur le schéma illustré. Donc, pendant quelques secondes seulement, nous aurons un appel de courant. Donc, nous n'imaginons pas, d'après les calculs qui ont pu être faits par RTE, qui est le gestionnaire du réseau électrique français, donc Réseau de transport d'électricité, avoir un impact particulier sur l'environnement immédiat du projet ITER en termes de perturbations électriques.

Carole GUIHAUME

Merci. Monsieur Imbert, sur les transports je crois.

Alors, sur les transports, d'abord une première observation, vous avez rappelé Monsieur que ce n'est pas ITER qui fait naître des problèmes de transport dans cette région. Nous en avons. C'est une région qui, comparativement à d'autres, souffre d'un certain nombre de retards en matière d'infrastructures.

Donc, deuxième chose, voyons en quoi ITER va influencer sur ces problèmes que nous connaissons déjà. En effet, dans quelles proportions l'implantation de salariés d'ITER va accroître les problèmes de transport, nous n'en avons pas une exacte appréciation aujourd'hui, à commencer par le fait que nous n'avons pas une vision exacte pour l'instant de l'endroit où les gens vont décider de vivre. Nous avons des intuitions, par rapport à l'implantation du projet, par rapport à l'implantation de l'école internationale, etc. Ce sont évidemment des éléments structurants. Il y a des gens qui vont choisir d'être près de leur lieu de travail et il y a des gens qui vont, s'ils ont des enfants, choisir d'être plus près du lieu de scolarité de leurs enfants. Donc, il va d'abord nous falloir avoir une vision un peu précise de l'endroit où les gens vont habiter. Cela va nous permettre de savoir quels seront les flux entre le domicile et le lieu de travail, entre le lieu de travail et le lieu de scolarisation, etc. Donc, d'avoir une analyse et de voir en quoi cela jouera sur les problématiques de transport que nous avons aujourd'hui. Ce que nous pouvons penser est que, sur ce sujet comme sur d'autres, ITER n'est pas là pour résoudre les problèmes mais pour accélérer les solutions à des problèmes que nous connaissons. Alors, vous avez cité Aix-Marseille, c'est un projet qui était inscrit au contrat de plan Etat-Région. C'est un projet qu'il va falloir réaliser mais il est financé et le financement est acquis. Donc, la partie Aix-Marseille est une affaire qui est, entre guillemets, « réglée » je dirai. Elle est certes « réglée » le jour où on monte dans le wagon mais, aujourd'hui en tout cas, en termes de financement et de prise de décision, c'est une affaire qui va se faire.

Après, il y a la question des transports au nord d'Aix, sur la zone ITER et au-delà. A partir de là, il y a un certain nombre d'idées qui doivent être travaillées. La première idée est : est-ce qu'il faut concevoir un mode de transport à part ? C'est une idée. Par exemple, le Maire de Vinon-sur-Verdon et vice-président d'une association qui s'appelle Réussir ITER, souhaite que soit étudiée la possibilité d'un mode de transport, type RER. Reste à savoir si ce RER doit fonctionner sur des lignes existantes ou si on doit lui fabriquer un site propre, c'est-à-dire un endroit qui soit spécifique, où il passera. C'est une première donnée.

Il y a une deuxième donnée qui est de dire : est-ce qu'on ne profite pas de cette occasion pour faire un axe qui irait jusqu'à Gap ? J'étais dans les Hautes-Alpes tout à l'heure et les élus et les représentants du monde économique, qui sont très attachés au rattachement à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, souhaitent voir les liaisons s'améliorer.

Troisième élément de réflexion, on peut penser que l'axe du Val de Durance, qui part donc d'Ollioules-Brignoles et qui monte jusqu'à Gap, va être dans les années à venir -et tous le souhaitent à l'occasion d'ITER- un axe de développement important. On peut penser que si des entreprises doivent s'implanter, directement ou indirectement liées à ITER, c'est sur cet axe-là que cela devrait se développer. Donc, il faut que nous ayons cela en tête. Actuellement, par exemple, nous étudions – pardon de tomber un peu dans ces détails mais c'est important – ce que nous appelons un zonage, là où nous allons aider les entreprises à s'implanter. Dans les propositions que nous sommes susceptibles de formuler au Ministre de l'Aménagement du territoire, il y a effectivement le Val de Durance. C'est une donnée.

Il y a une quatrième donnée – et je ne vais pas toutes les égrener mais c'est pour vous dire un petit peu tout ce qu'il faut mettre dans le raisonnement pour en sortir quelque chose – qui est comment ouvrons-nous cette région sur le nord de l'Italie ? Comme vous le savez, il va y avoir ou il y a plutôt un projet d'axe Lyon-Turin mais qui est en débat et qui suscite des débats importants. Le contexte électoral italien modifiera peut-être la donne en fonction des résultats des élections le week-end prochain mais, indépendamment de cela, il y a une nécessité d'ouverture de cette région sur le nord de l'Italie. Donc, l'idée est de dire : est-ce qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas là aussi faire un axe Gap-

Briançon-Montgenèvre ? Parce que nous n'imaginons pas autrement. Vous savez que nous sommes très attachés et que l'Etat et les collectivités sont très attachés au tunnel de Montgenèvre mais, par définition, ce n'est pas la peine de faire ce tunnel ferroviaire entre l'Italie et la France si nous ne nous interrogeons pas sur ce qui va sortir du tunnel, enfin la partie qui va déboucher. Par exemple, encore une fois, j'étais à Gap tout à l'heure et les élus sont très attachés à ce qu'on étudie cela. Voilà. C'est donc un peu tout cela que nous allons essayer de voir. Nous avons mis en place un groupe transport, qui associe à la fois RFF, donc Réseau ferré de France, la SNCF, les collectivités locales et, évidemment, les services de l'Etat. C'est en fonction de ces critères – j'en ai évoqué quelques-uns – que nous allons essayer de donner un coup d'accélérateur.

Dernière précision, dans les contrats de projets qui vont s'ouvrir à partir de 2007 – le gouvernement a annoncé des contrats de projets qui sont la succession des contrats de plans Etat-Région – il n'y aura pas de crédits sur les routes mais, par contre, l'Etat entend faire effort tout particulier sur le développement du ferroviaire. Voilà. C'est un peu toutes ces données que nous avons en tête, qui sont à la fois de tenir compte des conséquences ou de l'influence que l'implantation du projet ITER mais tout en n'oubliant pas qu'il faut que cela se réinsère dans des problématiques qui, de toute façon, se posaient à cette région et qui font qu'aujourd'hui elle est un petit peu en retard et qu'il faut rattraper ce retard. Donc, ITER doit être, sur ce sujet, comme sur d'autres, un facteur d'accélérateur de solutions.

Carole GUIHAUME

Merci. Madame Amenc-Antoni, vous souhaitiez ajouter quelque chose.

Pascale AMENC-ANTONI, directrice générale d'ITER-France et du centre de Cadarache

Oui. Je voudrais ajouter quelque chose mais je voulais d'abord vous prier de bien vouloir m'excuser pour mon retard dû à quelques petits problèmes d'avion. C'est fréquent mais en plus quand il y a des manifestations près d'Orly, cela fait que nous sommes quelques-uns à arriver en retard. Je vois que mon dernier collègue vient d'arriver. Nous étions tous supposés partir en même temps, mais bon.

Ce que je voulais rajouter, c'est que, évidemment, il ne s'agit pas de projets ferrés mais le CEA lui-même a lancé une réflexion avec les collectivités locales compétentes en matière de transports, notamment de transports trans-départementaux – puisque nous sommes ici au milieu de quatre départements – qui pourrait aboutir, comme cela s'est fait par exemple pour le centre du CEA de Fontenay avec la RATP en région parisienne, à mutualiser des moyens. Le CEA a 31 lignes de cars mais, évidemment, ce n'est que le matin : deux fois le matin et deux fois le soir. En mutualisant peut-être les moyens avec les collectivités, on pourrait assurer un meilleur service évidemment, non seulement aux salariés de Cadarache et à ceux d'ITER, en l'étendant davantage à la population. Je pense que cela pourrait être une bonne idée. J'espère qu'elle se réalisera assez rapidement en termes de mutualisation des moyens.

Carole GUIHAUME

Merci. Je pense que vous avez obtenu une réponse à vos questions. Parfait. Madame devant, vous aviez une question ?

Marie-Paule LE METAYER

Marie-Paule Le Metayer, j'habite Saint-Julien et je suis retraitée. Ma question concernant les transports est : y aura-t-il transport de matières radioactives ?

Merci. Monsieur Imbert, s'il vous plaît. Non, je fais des erreurs.

Yannick IMBERT

Je peux juste indiquer que, sur l'itinéraire de transport de charges lourdes, c'est un itinéraire qui n'est pas fait pour transporter des matières dangereuses.

Jean-Pierre ROZAIN

Oui, il y aura des transports de matières radioactives, déjà pour amener le tritium dans l'installation. On part sur une dizaine de transports par an. Il y aura également des transports pour évacuer les déchets radioactifs. Ce seront des transports tout à fait ordinaires, sans difficulté particulière et sans protection particulière autre que celles qui sont déjà prises aujourd'hui.

Carole GUIHAUME

Merci. Cela vous va ? Cela vous va. Nous avons une dame d'abord à gauche.

Colette COMACCI

Oui, je vous remercie. Je m'appelle Colette Comacci et j'habite à Vinon depuis peu. Ma question, je crois, a déjà dû être posée et, vous qui êtes des scientifiques et des spécialistes, vous avez sûrement la réponse. C'est par rapport à la faille sismique et aux tremblements de terre. J'avais lu – et je ne sais pas si l'information que j'ai lue était exacte – que le Japon avait été exclu parce que le Japon est un pays qui a des tremblements de terre fréquents. Donc, j'avais lu cela. La France a été retenue pour le projet ITER mais, même si je ne me souviens plus exactement de la date, au début du siècle, en 1910, il y a eu un tremblement de terre très fort du côté de Lambesc. Je voulais savoir si ce tritium était vraiment bien emprisonné et, s'il y avait par hasard un grand tremblement de terre, quels seraient les risques et à partir de quel degré d'échelle de Richter le risque était vraiment majeur. Est-ce que nous pouvons être rassurés ? Est-ce que les murs qui emprisonnent ce tritium sont vraiment épais ?

Carole GUIHAUME

Merci Madame.

Pascale AMENC-ANTONI

Nous allons faire une réponse en deux parties : la partie sur le Japon et puis la partie plus technique sur la région et sa sismicité. D'ailleurs, Fabrice Hollender pourra vous répondre. Le Japon n'a pas été exclu à cause de la sismicité qui est, certes, connue et qui est importante mais cela fait partie, dans un dossier où il y avait beaucoup de critères, d'un des éléments. C'était un des éléments. En face, il y a la région Provence, notamment celle de la moyenne Durance, qui est dite de sismicité modérée. Fabrice Hollender va vous expliquer de quoi il s'agit. Néanmoins, il ne faut pas retenir que le Japon a été exclu pour cela. C'était plus compliqué dans les négociations internationales, où il y a plusieurs éléments qui entrent en ligne de compte.

Fabrice HOLLENDER, géophysicien au CEA de Cadarache

Bonsoir. Vous avez donc posé la question sur le risque sismique dans sa globalité. Effectivement, la Provence présente une sismicité modérée à l'échelle de la planète. La sismicité du Japon est supérieure.

Quand on analyse le risque sismique et quand on prend le compte, on a en fait deux phases. La première phase est d'évaluer ce que nous appelons techniquement l'aléa sismique, c'est-à-dire quels sont les tremblements de terre qui peuvent survenir, et donc pour évaluer quels sont les mouvements du sol maximaux qui vont devoir être pris en compte au niveau de Cadarache et d'ITER en particulier. Donc, un certain nombre de séismes historiques ont été pris en compte dans cette analyse de l'aléa sismique. Vous avez parlé du séisme de Lambesc en 1909. Il y en a eu d'autres plus près en fait de Cadarache, typiquement à Manosque en 1708. C'est ce séisme en fait qui est le séisme le plus contraignant dans notre évaluation de l'aléa sismique. Donc, cette démarche d'aléa et d'estimation de l'aléa suit la réglementation nucléaire française, qui est particulièrement contraignante et qui, à plusieurs étapes de la démarche, va majorer cet aléa. Nous avons donc une démarche d'estimation de l'aléa sismique.

Alors, la deuxième partie de cette prise en compte du risque sismique est la conception du bâtiment, ce que nous appelons la vulnérabilité. Nous allons donc concevoir ITER de telle manière à ce que cet aléa sismique soit pris en compte et que le bâtiment résiste à ces sollicitations. Donc, très clairement, sur ITER, les bâtiments sensibles, qui contiendront le tritium dont vous parlez, seront d'une part, au niveau du génie civil, réalisés dans des bétons très épais avec l'armature qu'il faut pour rendre tout le système très rigide et robuste aux tremblements de terre et, d'autre part, ces bâtiments seront construits sur des plots et des appuis parasismiques, qui découplent en fait l'installation des mouvements horizontaux du sol. Voilà. Au niveau des magnitudes et des intensités qui sont prises en compte, je ne vais pas rentrer dans le technique et puis il y a des chiffres. Ce que je peux faire, c'est vous renvoyer à la plaquette du débat public, où cette démarche d'évaluation de l'aléa et les différents chiffres clés qui sont utilisés sont bien expliqués.

Carole GUIHAUME

Merci. Je pense que cela répond à votre question et je rappelle que les documents et dossiers ITER en Provence sont disponibles à l'entrée de la salle. Nous avons une question au fond de la salle.

Dominique DEPEGNOL

Bonsoir, Dominique Depegnol, habitant de Vinon. J'aimerais savoir quel impact aura le projet ITER sur les taxes foncières et les taxes d'habitation sur les communes avoisinantes du projet, car ce projet va nécessiter des gros travaux et des modifications d'infrastructures routières, je pense. A qui va revenir toute cette charge ?

Carole GUIHAUME

Merci. Sur ce côté fiscal, Monsieur Imbert ?

Yannick IMBERT

Ce n'est pas une question facile. Premièrement, les collectivités locales qui ont décidé de participer à ce projet ont adopté des budgets et, donc, elles ont inclus dans leur budget ce projet. En face de cela, elles ont des ressources fiscales. Est-ce qu'elles augmentent leurs ressources fiscales à cause de ce projet ? Je ne pense pas. Elles apprécient l'évolution de leur budget, les besoins et elles regardent en

conséquence, surtout que le choix de fiscalité est souvent un *mix*. Mais, je parle devant des élus qui ont bien plus l'habitude que moi. C'est souvent un *mix* entre la nécessité de mettre des recettes en face de dépenses que l'on envisage de faire mais aussi de mettre des recettes qui soient acceptables par la population. C'est toujours à moyen terme, je veux dire. Vous commencez par faire vos dépenses et vous dites : « *Voilà les recettes que j'ai en face.* » Puis, ensuite, il y a des recettes qui viennent de différentes sources. Il y a la ressource fiscale. Pour la fiscalité, si vous en déduisez qu'il faut 15 % d'augmentation des impôts, vous vous dites que cela sera difficile à faire passer et donc vous vous limitez à 5 %. Vous perdez 10 % et vous pourrez rogner les dépenses à hauteur de la recette que vous n'aurez pas.

Donc, les collectivités ne vont pas augmenter la fiscalité à cause du projet ITER. Le projet ITER, d'abord il faut le relativiser. Même pour une collectivité comme, par exemple, le Conseil général du Var qui a décidé de mettre trente millions d'euros dans ce projet, trente millions d'euros sur dix ans veut dire en linéaire -je ne sais pas si ce sera cela chaque année- trois millions par an admettons. Trois millions par an -je parle sous le contrôle des élus ici présents et il y a un conseiller général qui s'est exprimé tout à l'heure dans la salle- ce n'est pas ce qui est de nature à faire évoluer ou exploser en tout cas la fiscalité. C'est le premier élément.

Deuxième élément, nous espérons bien que le développement économique que va générer le projet, avec des implantations directement liées ou indirectement liées à ITER, va au contraire alimenter une ressource fiscale qui est celle des entreprises qui, aujourd'hui, ne sont pas là mais qui vont venir. Donc, nous espérons non seulement qu'il n'y aura pas de conséquence sur l'augmentation de la fiscalité mais aussi que la fiscalité sera maîtrisée parce que les bases, comme on dit, de la fiscalité vont augmenter. Si, dans une commune, Monsieur le Maire je vous le souhaite, une entreprise s'implante, cela fait une base supplémentaire de fiscalité. Donc, cela fait de la ressource supplémentaire. C'est donc la deuxième réflexion, c'est-à-dire que quand on se projette sur ITER, la première idée c'est de transformer l'essai. Donc, c'est d'avoir des recettes supplémentaires plus que d'avoir des recettes en diminution. Voilà ce que je peux donc dire à cet instant. Cependant, encore une fois, c'est un peu difficile, parce que cela vient s'englober dans un certain nombre d'autres projets qu'ont les collectivités. Je crains de ne pas pouvoir vous répondre plus précisément.

En plus de cela, chaque collectivité après est libre de fixer sa fiscalité le cas échéant. Peut-être qu'une collectivité expliquera avoir augmenté sa fiscalité pour un certain nombre de raisons, dont le projet ITER. Néanmoins, ce ne serait pas scandaleux. Si une collectivité dit : « *Voilà, j'ai augmenté 2 % ou 3 % de ma fiscalité pour l'année prochaine et une des raisons de l'augmentation de fiscalité est l'effort que nous devons produire sur le projet ITER.* », en soi ce n'est pas condamnable. Pourquoi ? Parce que ce sont des mises de fond avec des espoirs de retours d'investissements. Si les collectivités locales se sont fortement engagées dans ce projet, c'est parce qu'elles savaient que c'était un élément fort de la candidature française mais c'est aussi parce qu'elles espèrent bien qu'en retour et en création de richesses, elles seront largement récompensées de la mise de départ. Donc, les collectivités ou le Conseil général ne se sont pas dit que c'est parce qu'elles mettent trente millions dans ITER qu'elles en attendent trente. Ce n'est pas une comptabilité d'apothicaire. C'est un pari d'investissement et, comme tout investissement, dans un premier temps, il coûte cher et cela peut, le cas échéant – je n'en sais rien – provoquer une augmentation de fiscalité. Néanmoins, c'est parce qu'on espère qu'une fois la réalisation faite, cela va faire rentrer de l'argent. Donc, c'est un pari sur l'avenir. Voilà. C'est une question qui n'est pas facile mais voilà les éléments qui viennent un peu à l'esprit sur ce point.

En résumé, je pense qu'on se place plus dans une perspective de maîtrise de la fiscalité, voire de diminution, parce qu'on espère bien qu'ITER sera créateur de richesses.

Carole GUIHAUME

Merci. Peut-être aurions-nous des élus locaux qui souhaiteraient nous expliquer comment ils envisagent de s'y prendre ? Je vois Monsieur le Maire devant moi. Non ?

Est-ce que Monsieur a obtenu réponse à sa question ?

Dominique DEPEGNOL

En partie oui, mais disons qu'il y a quelque chose qui me chagrine : c'est le trajet que feront les pièces. Apparemment, il y avait un beau plan tout à l'heure qui montrait un parcours spécifique, sur lequel il y aura vraiment des aménagements prévus pour ITER et pour le transport des pièces. Dans ce cas, qui paye ce trajet ?

Yannick IMBERT

Nous allons vous repasser le petit schéma. Alors, ce n'est pas un itinéraire spécifique à ITER. Si vous voulez, c'est un itinéraire qui va être du type de celui qu'on a fait en Aquitaine et en Midi-Pyrénées pour l'Airbus A380. On a besoin, pendant un certain temps, de pouvoir faire passer 300 convois, qui vont amener les différentes pièces qui vont composer la machine et qui vont arriver par la façade maritime, à Fos, et qu'on doit conduire à ITER. Ce n'est pas un itinéraire spécifique. C'est un itinéraire existant, c'est-à-dire que tout le cheminement que vous voyez, ce sont des routes départementales existantes. Certaines parties étaient des routes nationales jusqu'au 31 décembre de l'année dernière et sont maintenant des routes départementales, puisque vous savez que dans le cadre de la décentralisation l'Etat a transféré sa compétence sur les routes aux conseils généraux. Donc, le parcours, de ce fait, est quasi intégralement sur le réseau départemental, à part au niveau de Salon où on passe sur des terrains appartenant à l'Etat au niveau de la base aérienne. Donc, c'est de l'utilisation d'un réseau sur lequel vous pouvez passer aujourd'hui tous les jours, qui restera un réseau ouvert tous les jours sans aucun problème et qui va donner simplement lieu à des aménagements. Que veulent dire ces aménagements ? A certains endroits, des élargissements de chaussée, car il faut neuf mètres de chaussée. Or, à certains endroits, la route est à sept mètres et où les gabarits habituels de ces routes sont plutôt de sept mètres. Il faut donc élargir. Il faut évidemment vérifier sur la totalité du parcours la capacité technique de la chaussée à résister à la charge des convois, dont certains font 900 tonnes. Ce n'est donc pas une petite affaire. Il y a à aménager certains endroits, par exemple des effacements de giratoires. Vous avez en effet des giratoires -vous en avez de partout- et il suffit simplement dans le giratoire de prévoir un tout droit, parce que le camion va être tellement long qu'il ne pourra pas contourner le giratoire. Il passera tout droit. Donc, si vous voulez, cela va être des systèmes où on va éviter le petit giratoire avec le camion, mais c'est pareil. Pour avoir vécu dans un autre poste l'expérience -enfin pas l'expérience, puisque c'est en cours et j'ai été stoppé cette nuit- d'un convoi d'Airbus A380. Ce sont des traversées sur des routes existantes. Cela fait partie de ce que je disais tout à l'heure. Une fois qu'ITER sera fini ou que certaines phases d'ITER seront passées, il faudra bien que l'on restitue tout cela à la collectivité.

Dernier élément, tout cela va être accompagné. Voilà, vous avez un exemple. Vous voyez : c'est une route départementale et cela arrive sur un giratoire. Normalement, on contourne le giratoire. Dans ce cas, on crée un aménagement qui fait que le camion peut passer tout droit. Voilà. C'est un type d'aménagement.

Alors, ces convois vont rouler à cinq kilomètres/heure. Ils vont faire l'objet, évidemment, de mesures d'accompagnement. Là aussi, comme pour l'Airbus A380, on est en train d'étudier les renforcements d'effectifs de gendarmerie pour les convois qui vont être escortés et accompagnés, y compris avec des équipes des services de l'Équipement. Pourquoi ? Parce qu'il y a des endroits, pour l'avoir vécu, il faut simplement enlever le panneau qui est sur le giratoire, pour faire passer le convoi, et on remet le

panneau après. C'est extrêmement ludique, vous le verrez. Pour avoir vécu l'Airbus A380, c'est une fête formidable, les passages de convois, c'est assez spectaculaire. Bon, voilà. Donc, il y aura des mesures d'accompagnement et cela se passera de nuit pour, évidemment, veiller à ce que ce soit le moins dommageable possible pour la population qui circule dans le secteur, d'abord, pour des raisons de sécurité routière. Nous n'allons pas nous amuser à laisser circuler à des conditions normales la population alors que nous avons de fait un obstacle, puisqu'à cinq kilomètres/heure c'est quand même un léger obstacle. Donc, cela se fera à des heures où, évidemment, ce ne sera pas dommageable, ni à des heures où il y a des déplacements pour les besoins de travail ou de scolarité.

Et puis, il y a un certain nombre d'endroits où nous allons devoir procéder à des interruptions de circulation. Cependant, cela se gère. Nous aurons, à quatre reprises, des interruptions sur l'autoroute, qui se gèreront, non pas par interruption du trafic mais pas un système qui consiste à ralentir la circulation à un instant T, de telle sorte que le flux diminue. Cela permet de laisser passer le convoi et, ensuite, les flux peuvent reprendre. Ce sont des choses que nous savons absolument gérer, notamment dans cette région. Malheureusement, lorsque vous avez des feux de forêt, si c'est vraiment dramatique, nous interrompons complètement la circulation. Sinon nous mettons en place avec les sociétés d'autoroute un système de régulation de la vitesse, qui permet d'écouler progressivement, de ralentir le trafic et de gérer ce que nous avons à gérer pour, ensuite, faire reprendre le trafic.

Alors, vous le voyez, il y a des endroits où nous parlons d'évitement ou de contournement. Là, ce sont des endroits où les caractéristiques physiques de la route ne permettent pas de passer là où nous voulons passer. Cela consistera à faire marginalement à certains endroits des pistes mais qui ne seront pas des pistes, elles, ouvertes à la circulation normale. Ce seront des pistes uniquement dédiées au passage des convois mais, une fois que nous n'en aurons plus besoin pour les convois, nous les restituerons aux collectivités locales. Ces pistes, qui serviront de bases, si les mairies ou les conseils généraux veulent les mettre aux caractéristiques routières normales, ils pourront le faire.

Dernier élément, ce qui a à voir avec la question qui vient : « *Vous n'avez rien trouvé de plus sinueux et de plus compliqué ?* » Ce qui explique ce parcours, c'est d'abord une pratique d'un certain nombre de convois exceptionnels. Ceux-là vont être très exceptionnels mais les convois exceptionnels existent déjà. Donc, une bonne partie du parcours est un parcours déjà utilisé à des fins de convois exceptionnels. Deuxièmement, les services de l'Équipement ont eu des sujets très compliqués à régler, quand on tient compte des lignes à haute tension, des réseaux de téléphone, des voies ferrées et d'autres choses. Il y a à peu près 24 -voilà, je cherchais le chiffre- ouvrages d'art, c'est-à-dire des ponts, qui vont devoir être renforcés ou légèrement déplacés, etc. C'est un gros chantier. C'est 80 millions d'euros sur cent kilomètres et avec une échéance absolue à respecter, qui est mi-2009.

Carole GUIHAUME

Merci. Nous avons une nouvelle question.

Yannick IMBERT

Qui va payer ? Je l'ai peut-être dit le choix tout à l'heure dans mon exposé. Non, je ne l'ai pas dit. D'accord, c'est le Conseil général qui va payer, le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Carole GUIHAUME

Oui, Monsieur allez-y.

Stéphane BORGAND

Bonsoir, Stéphane Borgnand. J'aimerais vous parler des entreprises qui pourraient venir dans la région pour travailler au sein d'ITER. J'aimerais savoir par quels biais et quelles sources d'informations auront les entreprises locales pour travailler dans le cadre d'ITER ?

Yannick IMBERT

Alors, Pascale Amenc-Antoni et moi sommes en train de faire une tournée des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers. Nous avons commencé la semaine dernière. Nous en avons fait trois, je crois, déjà. Parce que, pour que les entreprises de la région bénéficient de cette affaire, cela va se passer dans des règles juridiques opposables à tout le monde. Donc, il n'y a pas de système de préférence locale. Ce n'est pas parce que l'installation est provençale que les entreprises vont travailler. Elles vont devoir faire preuve de leurs compétences, jouer le jeu de la concurrence et arracher des marchés.

Pour autant, nous nous devons de donner une information rapide aux entreprises de cette région, parce que, sans faire de nombrilisme, nous avons quand même envie que – les collectivités locales et le monde économique local avec nous – dans toute la mesure du possible, ce soit des entreprises d'ici qui bénéficient de ce projet.

Alors, elles pourront en bénéficier, pour certaines, parce qu'elles ont les niveaux de compétences requis. Il y en a beaucoup à qui on dit aujourd'hui : « *Sachez très vite voir où vous pouvez jouer votre partie en vous associant avec d'autres entreprises.* » Il y a des entreprises que nous allons présenter à nos partenaires étrangers pour dire, par exemple, à des entreprises coréennes : « *Quand vous allez mettre en œuvre tel ou tel marché, vous allez avoir besoin en Provence-Alpes-Côte d'Azur d'entreprises compétentes pour s'associer avec vous et vous servir de tête de pont. Donc, voilà la carte des compétences.* » Nous sommes en train de faire un travail avec les chambres de commerce et d'industrie pour faire la carte des compétences dans chacune des filières dont a besoin le projet pour pouvoir aller, entre guillemets, « vendre » un peu le savoir-faire des entreprises. Donc, déjà, on attend que les entreprises de la région, qui sont déjà en place, puissent profiter de ce projet.

Ensuite, on espère bien que des entreprises vont venir s'implanter, soit parce que directement liées au projet et parce que, pour un certain nombre de raisons, elles vont considérer que c'est plus intéressant de s'implanter là, à la fois pour la conduite du projet et parce qu'elles vont se dire que dès lors qu'ITER est là, c'est là qu'il faut aller. J'ai connu une expérience à peu près similaire dans une autre région où, ne serait-ce que pour pouvoir être compétitive dans les prix, là où il y avait une composante de coût de transport très importante, une entreprise a préféré investir et s'installer sur le site d'un grand chantier que j'ai connu par ailleurs, plutôt que d'afficher des coûts de transport qui allaient la mettre hors du jeu en matière de compétitivité. Elle s'est dit, entre afficher des coûts de transport -car cette entreprise était implantée très loin- et avoir des prix pas compétitifs et investir, elle a choisi d'investir, un, pour gagner le marché et, deux, parce que c'est dans cette région que pour l'entreprise c'est intéressant demain de s'implanter. Donc, c'est une autre possibilité.

Alors, la Chambre régionale de commerce et d'industrie a créé un site -je vérifie et j'essaye d'être précis dans les réponses- qui va permettre et qui permet d'abord aux entreprises de cette région de s'inscrire sur ce site [www.iterentreprises.com], pour avoir en retour en permanence l'information sur le projet ITER et sur les appels d'offres qui vont être passés. Par exemple, au lieu d'aller en permanence sur le Journal officiel de l'Union européenne, ce qui n'est pas toujours d'une lecture tout à fait facile, drôle et accessible, les chambres de commerce vont, elles, capter les journaux juridiques où paraissent les annonces d'appels d'offres et tout va être mis sur ce site-là. Donc, les entreprises qui vont s'inscrire sur ce site pourront en permanence savoir où sont les opportunités, quels sont les marchés qui vont être lancés et puis surtout avoir une idée des autres entreprises de la région et d'ailleurs -mais surtout de la région- qui ont décidé de s'associer au projet. Elles auront ainsi l'idée de dire : « *Tiens,*

moi tout seul je ne vais pas y aller. Untel tout seul va avoir du mal à y aller mais si je vais rencontrer ce chef d'entreprise et que nous nous associons, sur telle ou telle partie du projet, nous avons peut-être une carte à jouer. » Voilà ce que nous allons essayer d'organiser pour optimiser. Voilà.

Pascale AMENC-ANTONI

Ce que je voulais préciser pour ma part, c'est qu'en dehors du projet ITER, il y avait d'autres facteurs favorables à l'implantation dans cette région d'entreprises. D'une part, il y a, sur Cadarache même, d'autres projets et, à peu près à la même date, il y a le projet d'un autre réacteur expérimental, cette fois-ci de fission qui s'appelle RJH. Certains d'entre vous ont peut-être assisté aux réunions de concertation publique. Ce n'était pas un débat public en tant que tel mais de concertation publique sur le projet l'année dernière. Ce projet générera lui aussi de l'activité économique et de l'emploi, puisqu'il y aura, pendant la période de construction, entre 300 et 1 000 personnes, évidemment toujours en ligne directe et indirecte. C'est la même chose.

D'autre part, il y a aussi, en région PACA, l'un des pôles de compétitivité, qui n'est pas limité à la zone de Cadarache mais dont Cadarache est un point fort, qui est le pôle de compétitivité Cap Energie, consacré aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre. Comme tous les pôles de compétitivité, il a pour objectif d'allier trois dimensions, qui sont la recherche, l'entreprise et la formation. Tout cela pour développer l'innovation et créer de l'emploi. Pour ces pôles de compétitivité, le gouvernement a décidé qu'il y aurait des zonages recherche – qui ne sont pas encore complètement arrêtés et nous sommes toujours très impatients de les connaître – dans lesquels les entreprises qui voudront aussi faire de la recherche pourront venir s'installer en bénéficiant d'avantages fiscaux. Donc, il y a de bonnes raisons pour que des entreprises viennent s'installer dans cette région, et même un peu plus loin, puisque ce zonage n'est pas en continu. Ce sont des zones discontinues. Il comprend Nice-Sophia-Antipolis, Aix-Marseille, Toulon et la zone plus ou moins large, suivant ce que décidera le Conseil d'Etat, autour de Cadarache.

Carole GUIHAUME

Merci. Je pense que vous avez obtenu réponse à votre question. Parfait. Nous avons une autre question pour la salle, s'il vous plaît.

Jean DIL

Oui, Jean Dil, collectif Ferme. Je viens de l'est de l'étang de Berre. Si on peut avoir la projection du trajet Fos-Salon, ce serait intéressant, parce que je persiste à dire ce que j'avais déjà annoncé à Salon-de-Provence : vouloir absolument passer de Fos à Salon en traversant le golfe de Fos et l'étang de Berre, je ne vais pas dire est périlleux mais les risques sont certains d'une part, parce qu'il s'agit de transbordements et de barrages.

Ensuite, les contournements vont créer, comme cela a été dit, une dépense relativement lourde. Si j'ai bien compris, la remise en état sera à la charge du Département après les 300 convois. Le problème est : pourquoi ne pas passer de Fos par La Crau jusqu'à Salon ? C'est droit. Il y a un trafic relativement limité. Il est très faible la nuit. Cela simplifierait les choses. Quel est l'obstacle ?

Carole GUIHAUME

Merci. Monsieur Imbert ?

Yannick IMBERT

L'obstacle est avant tout d'ordre environnemental. Comment ? Pardon, je ne le redisais pas, parce que je le disais tout à l'heure : ce qui a consisté à faire quelque chose d'assez sinueux est qu'en fait, il y a des endroits où on ne pouvait passer ou on passait à des conditions telles que cela consistait à tout refaire. Par exemple, la première idée qui vient, est de dire : « *Pourquoi des convois de ce type ne prennent pas l'autoroute ? Après tout, cela peut se faire.* » Tout simplement parce qu'ils ne passent pas sous les ouvrages d'autoroutes. Ils ne passent pas dessous. Donc, il y a eu des tas d'endroits, où les caractéristiques, soit d'un pont à franchir, soit la hauteur d'une ligne, etc. faisaient que nous pouvions décider de tout dégringoler et de tout refaire, mais pour le coup nous aurions eu des coûts absolument prohibitifs. Donc, c'est cela qui a prévalu.

Par rapport à la suggestion que vous faites Monsieur, nous aurions en plus des problèmes à caractères environnementaux, puisqu'on serait passé dans des zones qui sont aujourd'hui classées en termes de protection de la faune et de la flore. Le terme est connu : elles sont classées Natura 2 000. Nous aurions donc eu énormément de difficultés.

Je voudrais juste préciser une chose, parce que je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion. Vous disiez que la remise en état serait ensuite à la charge du Conseil général. Il n'y a pas de remise en état. C'est le coût d'aménagement de l'itinéraire aujourd'hui qui est de 80 millions mais, par définition, une fois que c'est fait, c'est fait. Il n'y a pas un avant et un après. Il y a une mise au gabarit en quelque sorte de l'itinéraire, pour que les convois puissent passer. Donc, en clair, on accélère une modernisation qui aurait été édifée parce que, par définition, ces travaux vont faire que l'axe routier qui est aujourd'hui emprunté sera forcément ensuite de meilleure qualité.

Jean DIL

Vous parliez par exemple d'un giratoire qui risque d'être partiellement amputé et qu'une remise en état serait nécessaire ensuite.

Yannick IMBERT

Non. Très franchement, le jour où on a réalisé cela, on ne démolit pas. D'abord parce qu'on ne peut jamais exclure qu'on en ait besoin pour toute autre considération. Je ne sais pas, par exemple, le jour où l'association des coureurs cyclistes va décider que c'est beaucoup trop dangereux pour le Tour de France de contourner les ronds-points, il y aura peut-être quelqu'un qui demandera à passer tout droit. Je plaisante mais cela peut être le cas. En tout cas, si vous voulez, il n'y a pas de matière à remettre en état. En plus, la remise en état, le cas échéant, elle peut être d'ordre végétal. Cela consiste à réaménager de telle sorte que, pour la voie qu'on a créée, au lieu de laisser des barrières qui ne sont jamais esthétiques, on y mettra des arbustes. Il n'y a pas de remise en état parce que, encore une fois, on ne peut jamais préjuger. Cela peut servir. Encore une fois, aujourd'hui, c'est utilisé pour des convois exceptionnels. Même pour des convois exceptionnels d'autre type, cela peut être compliqué de passer un giratoire. Si un jour on peut créer un tout droit, par définition, ils devront prendre tout droit et ils n'auront pas à contourner. Donc, il restera tel qu'il est et les quelques endroits où il y a de l'évitement, encore une fois, ce seront des pistes qui seront laissées en l'état, telles qu'elles auront été conçues pour les convois, donc à la discrétion de la collectivité pour éventuellement aménager – je ne sais pas – une piste cyclable ou une déviation, etc.

Carole GUIHAUME

Merci. Avez-vous obtenu réponse à votre question ? Je pense, du moins je l'espère. Avons-nous d'autres questions dans la salle, s'il vous plaît ? *A priori*, personne ne se lance. Non. Si nous n'avons

pas d'autre question, mais je ne vois pas toute la salle... Si, une main se lève courageuse au fond de la salle.

Anne-Marie GOLI

Anne-Marie Goli, habitante de Vinon. Je voulais simplement savoir si on allait continuer à traverser le village ou s'il allait y avoir une route de contournement, pour éviter les ennuis que nous avons déjà le dimanche matin avec les touristes qui passent. Là, ce sera tous les jours en fait. Donc, je voulais simplement savoir s'il allait y avoir une autre route de prévue.

Carole GUIHAUME

Merci. Monsieur le Maire va vous répondre.

Dominique JOUBERT

Je vais vous répondre, parce que c'est un souci de la municipalité d'avoir un second pont. Le second pont était déjà dans les cartons du Conseil général en 1993. Donc, je pense, comme dit le préfet Imbert, peut-être que, grâce à ITER, nous aurons un second pont plus rapidement que prévu. Cependant, il faut savoir qu'un second pont est un chantier énorme et ce n'est pas demain que nous l'aurons. Mais, c'est vrai que le pont de Vinon est un goulot d'étranglement aujourd'hui et que le Conseil général a pris maintenant en compte la demande de la municipalité de Vinon.

Carole GUIHAUME

Merci. Je pense qu'on a répondu à votre question. Oui. Madame, voulez-vous répondre ? Non. Bon, si nous avons éventuellement une dernière question... Non. Bien, si nous n'avons pas de dernière question, nous allons clore la réunion et Patrick va nous faire une conclusion.

Patrick LEGRAND

Oui, très courte. Pourquoi nous insistons autant sur la dernière question ? C'est pour éviter des remords, parce qu'une fois que le débat sera clos, il sera trop tard et cela approche.

Je sais qu'en général les réunions ou même le débat laissent des insatisfactions mais on constate évidemment des avancées et des clarifications. Il y a des controverses diverses qui ont été ouvertes. Je crois qu'il faudra constater à la fin en quoi tout a évolué : le projet, vous-mêmes, les conceptions, etc. Tout évolue. On ne sort jamais indemnes d'un débat public.

Je vous signale que la suite et que les quatre dernières réunions auront lieu, dont l'une demain à Paris, sur ITER et les horizons lointains, c'est-à-dire après nous, en 2050, 2070, 2080. La réunion prévue à Manosque le 13 avril aura lieu au Château de Cadarache d'ailleurs, directement à proximité de l'installation, puisqu'elle portera encore plus précisément sur les enjeux en termes de risques d'impact, sur les ressources, les impacts sur le paysage, en termes de pollution ou d'aménagement et de modification. Le troisième rendez-vous local, comme celui d'aujourd'hui, avec une partie d'écoute libre et puis une réunion, aura lieu à Beaumont-de-Pertuis le 27 avril. Puis, nous serons au point crucial de la fin du débat, le bouclage se terminant à Marseille le 4 mai. Il y aura une réunion de clôture qui sera en fait la réunion du remord des remords. Il faudra essayer de dire ce qui n'a pas été dit ou ce qu'on n'a pas eu envie de dire ou su dire. De temps en temps, il faut dépasser quelques dates limites. Voilà.

Pour la suite des opérations, le débat est conclu le 6 mai. Le 7 juin, j'espère avoir remis un rapport à la Commission nationale, pour qu'elle le valide. Ensuite, il y aura probablement une conférence de presse et un certain nombre d'informations qui vous permettront d'en prendre connaissance dans les mêmes conditions que toutes les annonces qui ont eu lieu autour du débat public.

Je vous remercie de votre patience aujourd'hui. Vous avez vu, nous avons un peu avancé dans cette région. Merci et à bientôt. Au revoir.

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

Anne-Marie Goli.....	35	Marcel CHAILAN.....	13, 14
Anne-Marie GOLI.....	35	Marie-Paule Le Metayer.....	26
Aurélien Durand.....	24	Marie-Paule LE METAYER.....	26
Aurélien DURAND.....	24	Monsieur Bigot.....	19
Christian Razaud.....	20	Monsieur Chailan Marcel.....	13
Christian RAZAUD.....	20, 21, 23	Monsieur Covin.....	22
Colette Comacci.....	27	Monsieur Hardy.....	16, 17
Colette COMACCI.....	27	Monsieur Vincler.....	11
Dominique Depegnol.....	28	Robert Hollandeau.....	12
Dominique DEPEGNOL.....	28, 30	Robert HOLLANDEAU.....	12
Guy Lombard.....	11	Robert Villecroze.....	20
Guy LOMBARD.....	11	Robert VILLECROZE.....	20
Jean Dil.....	33	Stéphane Borgnand.....	32
Jean DIL.....	33, 34	Stéphane BORGNAND.....	32
Jean-Claude COVIN.....	14, 15, 17, 18		